

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 9 JUILLET 2012 A 20 H 00

L'an deux mille douze, le Lundi neuf Juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juillet 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 36

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Christophe IPPOLITO, Adjointes au Maire

Bernard RASQUIN, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Pascale MARTINEAU, Philippe SAJHAU, Aline JOFFET, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, William GEIB, Michel MASTROJANNI, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme RENOUIL Karine ... à ... M. HIRT Stéphane

Mme NATAF Michèle ... à ... Mme GASTINE Anne-Marie

M. NICOLAS Loïck ... à ... M. DELLMANN Yves

Mme RENOUX Anne ... à ... M. DEGRASSAT Alain

M. PEREIRA Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

Mme OSSADZOW Aurélie ... à ... Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal

Mme MONTCHAMP Marie-Anne ... à ... M. GILLES Michel

Mme HESLOUIN Edith ... à ... Mme DEBAECKER Estelle

ABSENTS EXCUSES :

Mme FONTAINE Martine

M. DEVYNCK Michel

Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINEAU Pascale

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2012
SOMMAIRE

<u>12/100 - Exercice 2012 - Décision modificative n°2 budget général.....</u>	<u>14</u>
<u>12/101 - Exercice 2012 - Décision modificative n°1 budget annexe des parkings.....</u>	<u>15</u>
<u>12/102 - Exercice 2012 - Admission en non valeur des produits irrécouvrables.....</u>	<u>15</u>
<u>12/103 - Exercice 2012 - Subventions à allouer en faveur des associations.....</u>	<u>16</u>
<u>12/104 - Retrait de la délibération n°11/139 convention de cession des droits d'auteur - Réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de la commune de Nogent.....</u>	<u>17</u>
<u>12/105 - Demande de subvention parlementaire auprès de Mme PROCACCIA, sénatrice du Val de Marne, pour les travaux d'éclairage des bassins de 25 m de la piscine</u>	<u>19</u>
<u>12/106 - Exercice 2012 - Rapport d'activité 2011 syndicat Infocom 94</u>	<u>20</u>
<u>12/107 - Promesse de vente relative à l'acquisition par la commune des terrains SNCF ancien site Erval.....</u>	<u>20</u>
<u>12/108 - Ilot du Fort - Prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente avec la société SSNC CORESI</u>	<u>24</u>
<u>12/109 - Projet de plan de déplacements urbains de la région Ile de France PDUIF.....</u>	<u>25</u>
<u>12/110 - Approbation du document d'orientations générales préalable au contrat de développement territorial Paris Est entre Marne et Bois</u>	<u>31</u>

<u>12/111 - Modalités de consultation, de recueil et de conservation des observations du public sur la majoration des droits à construire loi n°2012-376 du 20 mars 2012.....</u>	<u>38</u>
<u>12/112 - Approbation du mémorandum fixant les engagements de la ville de Nogent sur les modifications du projet de Cité d'Affaires Nogent Baltard</u>	<u>46</u>
<u>12/113 - Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain cadastrée P 57 au profit de l'institut Montalembert.....</u>	<u>61</u>
<u>12/114 - Convention d'acquisition et d'accompagnement financier avec le département du Val de Marne du parc Watteau.....</u>	<u>61</u>
<u>12/115 - Cession d'une action de la commune à un nouvel actionnaire de la SAIEM</u>	<u>64</u>
<u>12/116 - Acquisition de la placette Lazare Ponticelli de la Petite Italie à la SAIEM</u>	<u>65</u>
<u>12/117 - Protocole transactionnel avec la SAIEM concernant les travaux de la placette de la Petite Italie.....</u>	<u>65</u>
<u>12/118 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements multi accueils collectifs petite enfance Mandarine et Jardin des Lutins</u>	<u>66</u>
<u>12/119 - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal</u>	<u>70</u>
<u>12/120 - Modification du tableau des effectifs</u>	<u>88</u>
<u>12/121 - Création d'une vacation au sein du service sport jeunesse lors des vacances scolaires de juillet 2012</u>	<u>89</u>
<u>12/122 - Approbation d'une convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau.....</u>	<u>89</u>
<u>12/123 - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de la restauration collective et de la convention tripartite à passer entre la ville, la région Ile de France et le lycée Branly.....</u>	<u>90</u>

<u>12/124 - Approbation du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires</u>	<u>90</u>
<u>12/125 - Fixation d'une participation pour une sortie à Chantilly en faveur des seniors nogentais.....</u>	<u>90</u>
<u>12/126 - Organisation d'une sortie à Vaux le Vicomte en faveur des seniors nogentais - Semaine bleue 2012</u>	<u>90</u>
<u>12/127 - Organisation d'une sortie à Reims en faveur des seniors nogentais - Semaine bleue 2012.....</u>	<u>90</u>
<u>12/128 - Reconduction d'une convention avec le CCAS pour la mise en place d'activités sportives destinées aux seniors</u>	<u>92</u>
<u>12/129 - Approbation de la convention entre la commune et la DDCS pour l'opération Tous en club.....</u>	<u>92</u>
<u>12/130 - Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale</u>	<u>92</u>
<u>12/131 - Annule et remplace la délibération 12/76 sur la modification de la grille tarifaire du conservatoire de musique et d'arts dramatiques Francis Poulenc et modification du règlement intérieur.....</u>	<u>93</u>
<u>12/ 132 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du port.....</u>	<u>93</u>
<u>12/133 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du port.....</u>	<u>94</u>
<u>12/135 - Adoption du nouveau règlement intérieur du Centre nautique ...</u>	<u>95</u>
<u>12/134 - Modification des statuts de la communauté d'agglomération - Extension de la compétence cimetièrè</u>	<u>95</u>
<u>12/136 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour la Maison de l'emploi et des Entreprises des bords de Marne (MDEE).....</u>	<u>96</u>
<u>12/137 - Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'association des collectivités territoriales de l'est parisien (ACTEP)</u>	<u>96</u>

12/138 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article
L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales97

Question orale97

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 9 juillet 2012

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- La séance est ouverte.

Je vais passer à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Secrétaire séance, je propose Mme MARTINEAU.
Modérateur, M. DELLMANN.

Avant de passer à l'ordre du jour, nous avons quelques communications à vous faire. Je pense que le mieux serait de commencer par M. DAVID.

M. DAVID.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en accord avec le Maire, je souhaite vous faire une communication sur le RER A, suite aux réunions qui ont eu lieu dans le cadre de l'ACTEP.

Le Conseil du STIF, le mercredi 6 juin dernier, a adopté un plan de modernisation du RER A pour un montant global de 870 millions d'euros. Ce financement reste toutefois soumis à une réunion future Etat/région. Ce plan de modernisation fait suite à la décision du conseil d'administration du STIF de juillet 2008, de lancer la réalisation d'un schéma directeur pour l'amélioration de l'offre de la qualité du service du RER A, ainsi que pour organiser et coordonner les actions RATP, SNCF et RFF. En octobre 2010, c'est la RATP qui a été désignée par le STIF pour coordonner les contributions des trois établissements. Le groupe de travail aménagement/déplacement/mobilité de l'ACTEP a

auditionné les responsables de la RATP, chargée de la coordination des contributions, en vue d'établir le schéma directeur du RER A.

Les points saillants du diagnostic : un trafic journalier moyen supérieur à 1 million de voyageurs en jours ouvrables, une explosion du trafic des gares de Marne la Vallée et Chessy, des installations complexes et insuffisantes, des difficultés structurelles aiguës sur les branches de Marne la Vallée et Cergy Pontoise et Cergy/Poissy, un PC central unique côté RATP à Vincennes, en revanche un éclatement géographique et fonctionnel côté RFF et SNCF à trois endroits, Pont Cardinet, Sartrouville et gare Saint Lazare, tronçon central Vincennes-Etoile qui fonctionne comme un métro, c'est-à-dire, pas d'horaire, les diverses branches comme des lignes de banlieue avec des horaires fixes. La marge opérationnelle du RER A est étroite, cinq secondes, alors que les autres systèmes de Réseau Ferré sont de trente à quarante secondes. Et un système en équilibre instable, tout écart même minime se conserve et se transmet au train suivant.

En conséquence, la synthèse du schéma directeur fait ressortir les points suivants. Amélioration des performances de la ligne : il a été décidé un renouvellement du matériel roulant vers 100 % des deux niveaux et ce en deux étapes, une première en 2011-2014 et une deuxième 2014-2017, par le remplacement de 130 rames. Une amélioration de l'exploitation commune de la ligne actuellement gérée par la SNCF et la RATP, par un partage des outils informatiques, la création d'une équipe Transilien dédiée en relation avec le poste de commandement de la RATP à Vincennes et un pilotage automatique dans le tronçon central Vincennes Etoile, de même type que ce qu'il existe sur les lignes de métro. Je ne parle pas du tout des lignes 1 et 14 où il y a un métro complètement automatisé. Ce n'est pas cela du tout. C'est un système dans lequel le conducteur supervise la montée et la descente des trains et la fermeture des portes, le reste étant géré par informatique. Prolongement à terme de ce système jusqu'à Noisiel, Champs sur Marne. Optimisation du complexe de Torcy et amélioration de la capacité de stationnement des matériels à la Varenne. Enfin, un retournement des trains à Cergy, Val de Fontenay et Nanterre pour permettre un trafic restreint en cas de problème sur un endroit de la ligne. D'autre part, la gestion des situations perturbées : amélioration de l'information des voyageurs, la mise en place de scénarii et création d'infrastructures. Adaptation de l'offre de transport et notamment l'adaptation des

compositions avec augmentation du nombre d'arrêts notamment à Boissy Saint Léger, Noisy le Grand et Torcy. Augmentation des arrêts dans les gares de Neuilly Plaisance, Noisy et Champs. Enfin, une amélioration de la qualité des services par la propreté des trains, l'aménagement des gares et l'aménagement des pôles d'échange. Le tout faisant donc ce chiffre de 870 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Ce document que vient de résumer M. DAVID, est un résumé du document de base. Le document concernant ce schéma est sur le site de la Ville. Vous pourrez le consulter dans sa totalité. Il était nécessaire que nous vous en parlions parce que nous sommes particulièrement concernés. Vous voyez arriver d'ailleurs progressivement de nouvelles rames depuis maintenant deux ou trois mois.

Sur table, vous avez un certain nombre de documents dans lesquels vous retrouverez peut-être des réponses à certaines questions. Par ailleurs, j'ai souhaité que vous ayez, comme tous les ans, à la fois le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération et le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement. Là aussi, ce sont deux documents de la Communauté d'agglomération. Enfin, j'avais été interrogé, voire même interpellé dans certains tracts qui circulent de temps en temps dans notre ville, concernant Valophis, en particulier un problème de sécurité électrique dans un logement. Je vous ai communiqué la réponse faites par Valophis à cette question.

Monsieur RASQUIN, deuxième communication.
L'impétrant est-il arrivé ?

M. RASQUIN.- Absolument Monsieur le Maire.

Pour l'instant, je voudrais parler de la manifestation sportive McDo Kids Sport. Organisée le 20 juin dernier et impulsée par M. le Maire, elle a cette année encore permis de renforcer les liens entre les administrés par la pratique sportive libre. L'accueil de cette tournée événementielle s'inscrit dans la cohérence de la politique sportive municipale en liaison avec le label « Ville amie des enfants ». Favoriser l'accès à une pratique sportive gratuite intègre en effet les enjeux du bien

être et de l'épanouissement des enfants. Cette deuxième manifestation, toujours gratuite pour la commune, a notamment été marquée par l'ouverture pour les 5 à 12 ans d'ateliers sportifs ludiques, dont le vélo et l'éveil gymnique qui ont été très fréquentés par les enfants. 373 enfants dont 34 des centres de loisirs, contre 246 en 2011, se sont donc amusés sur différents ateliers sportifs, tous très contents de profiter du soleil dans l'écrin de verdure de la place Roland Nungesser.

Ensuite, le nouvel évènement sportif, Fête des sports urbains et du vélo, souhaité par M. le Maire et organisé par le service sport et jeunesse, le samedi 23 juin dernier devant l'Hôtel de ville, a rencontré un vif succès auprès des jeunes. La commune a proposé des initiations sur quatre disciplines sportives, le BMX, le skate, le roller et la trottinette, avec des aménagements temporaires de l'espace urbain et notamment un skate park portable. Les démonstrations spectaculaires du Team Starlight en BMX free style et autres disciplines associées ont marqué les esprits des 300 personnes venues participer sur le parvis de la Mairie à cette journée exceptionnelle. Les éducateurs sportifs de la Ville étaient au rendez-vous pour encadrer ces activités sportives de glisse. Le public a donc particulièrement apprécié le fait de pouvoir assister à de nombreuses démonstrations et d'être encadré afin de s'initier en toute sécurité à ces disciplines modernes.

Ensuite, je voudrais enchaîner sur les deux meetings d'athlétisme qui ont eu lieu au mois de juin. Comme chaque année, le retour de l'été est marqué par un duo de meetings d'athlétisme sur le stade sous la Lune : Alain Mimoun. Le premier est organisé un dimanche sous l'égide du comité du Val de Marne d'athlétisme et le second le jeudi suivant par l'UAI Nogent. Beau succès du premier avec, tradition confirmée, les performances tout à fait notables, notamment aux 400 m haies et en longueur avec un saut de 7,94 mètres. Succès pratiquement équivalent pour le meeting de l'UAI Nogent en nocturne, et c'est une grande nouveauté, le nombre de participants a quasiment triplé et le nombre de performances aussi. Le succès de ces réunions marque la réussite de la rénovation de la piste d'athlétisme avec un éclairage très satisfaisant pour la nocturne de jeudi soir qui a pu se prolonger jusqu'à 23 heures et voit avec le stade sous la Lune, un pôle d'attraction régionale pour le sprint et les sauts.

Et là, je voudrais enchaîner et vous présenter Yannick FONSAT, notre jeune Nogentais qui a décroché une médaille de bronze aux derniers championnats d'Europe d'athlétisme à Helsinki sur 400 mètres et avec une place de finaliste pour le relais 4x400.

M. le Maire.- Bienvenue à Yannick.

(Applaudissements des membres du Conseil municipal)

Peut-être M. RASQUIN va-t-il se permettre de nous raconter ?

M. RASQUIN.- Yannick a débuté au Nogent, à l'UAI. Il était en junior première année. Et dans la foulée, il a obtenu le titre de champion d'Europe sur 400 mètres junior. Ensuite, il a obtenu le titre d'espoir sur 400 mètres également. Il va nous raconter ses exploits aux championnats d'Europe.

M. le Maire.- Empêches-le de parler !

M. FONSAT.- Bonsoir à tous. J'habite à Nogent depuis ma naissance. A l'invitation de M. RASQUIN pour le Conseil, je suis venu un peu vous raconter mes championnats d'Europe à Helsinki, il y a une semaine et demie. J'ai décroché la troisième place en individuel.

(Applaudissements des membres du Conseil municipal)

Et également le relais 4x100 mètres où j'ai terminé...

M. le Maire.- Je te tutoie.

M. FONSAT.- Il n'y a pas de souci.

M. le Maire.- Quel temps as-tu fait sur 400 ?

M. FONSAT.- Cette saison, j'ai fait 45'30. Le minima pour les JO était 45'10. Donc, je ne les ai pas faits. Je suis quand même classé 18^{ème} mondial.

M. le Maire.- Bravo.

(Applaudissements des membres du Conseil municipal)

Et la suite ?

M. FONSAT.- Pour la suite, ma mission va s'arrêter là. Je pense partir en vacances, profiter et reprendre de plus belle dès le mois de septembre pour les championnats d'Europe qui se dérouleront à Helsinki, l'année prochaine.

M. le Maire.- Eh bien, nous te donnons rendez-vous après les championnats d'Europe pour fêter cela parce que l'on ne doute pas de tes capacités. C'est clair.

M. FONSAT.- Merci.

M. le Maire.- Bravo, tu fais vraiment honneur à la ville dans laquelle tu es né.

FONSAT.- Merci beaucoup.

(Applaudissements des membres du Conseil municipal)

M. le Maire.- Madame MUNZER, une communication. Je crois que l'on termine par celle-là.

Mme MUNZER.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir. C'est une communication sur le conservatoire municipal Francis Poulenc.

Nous sommes particulièrement fiers du travail qu'ont effectué les équipes du conservatoire municipal Francis Poulenc sous la direction de Michael ANDRIEU et la responsabilité des services, notamment Florence BATTISTINI. Il est impressionnant de relever qu'en si peu de mois, une année scolaire complète, autant d'indicateurs ont changé du tout autant. L'accueil d'abord, les secrétaires du conservatoire sont plus disponibles car elles ont des orientations artistiques et des consignes claires à respecter et à expliquer aux parents et aux élèves. Les cursus, nous sommes en passe d'être en conformité totale avec le schéma national d'orientation pédagogique du ministère. Par ailleurs, un professeur d'orchestre a été recruté et quelques professeurs ont bénéficié de formations adaptées pour qu'ils puissent continuer d'innover en termes

de pédagogie. Enfin, l'implication des uns et des autres, en effet une dizaine de professeurs sur une trentaine au total, surtout ceux évidemment qui ont un volume d'heures de cours conséquent, sont particulièrement impliqués dans la vie du conservatoire, notamment au moment des spectacles et des représentations. Par ailleurs, un groupe de parents réunis sous le nom de la Voix des parents, offre du temps pour préparer concerts et autres rencontres bénévolement. Un signe qui ne trompe pas de tous ces indicateurs, est bien simplement les 53 manifestations qui ont eu lieu dont 22 auditions, 7 moments découverte avec des conférences et des rencontres et 23 représentations. En tout, 3.000 spectateurs. Il faut ajouter à ces manifestations, des vagues de concert, l'accueil des enfants de Metula, notre ville amie et non jumelle, en partenariat avec la Maison de la culture juive qui s'occupait des enfants la journée et le conservatoire qui leur dispensait un accueil musical en soirée. Et puis, des répétitions générales dans le parc de la Maison nationale des artistes et avec les écoles primaires.

Ainsi, le conservatoire va dans le sens de la cohérence et de l'unité des actions mais le chemin est long, notamment sur les deux chantiers que sont l'évaluation et l'interdisciplinarité. Nous avons demandé un projet pédagogique au directeur qu'il mettra quelques mois à nous fournir et nous en reparlons vraisemblablement à l'automne ou en hiver. Il faut savoir que ce succès se mesure aussi malheureusement au nombre de pré inscriptions qui ont déjà dû être refusées, environ 80 et nous ne sommes qu'en juillet. Comme nous l'espérons et parce que nous avons su comprendre, anticiper, accepter et prendre le pas sur cette municipalisation demandée par l'assemblée générale du conservatoire en 2010, le conservatoire est donc en train de devenir l'un des fleurons de notre politique culturelle, tant en termes d'enseignement, qu'en termes de pôle fédérateur entre différentes associations culturelles de la Ville : association théâtrale, association de danse, etc. Pour les comptables, les sceptiques et les cyniques parmi vous, cet investissement culturel a un coût, si sous forme associative les budgets de fonctionnement globaux étaient de 636.852 euros en 2008, 605.230 en 2009, 576.503 euros en 2010, sous forme municipale, ils sont en 2011 de 556.302 mais là, attention c'est un budget sur 11 mois et je tiens à le préciser puisqu'il faut quand même faire une petite règle de trois pour comprendre ce que cela aurait été une année complète en 2011, et si 627.090 euros en prévisionnel par rapport à 2012. Cela fait que l'on est dans la moyenne.

On retrouve une sorte de moyenne des années fastes du conservatoire associatif.

Si vous voulez quelques détails précis supplémentaires, notamment budgétaires, n'hésitez pas à me poser des questions ou à m'envoyer un mail. J'y répondrai avec plaisir mais je ne veux pas être trop longue ce soir.

M. le Maire.- Bien. S'il n'y a pas de question sur ces communications, je vais passer à l'ordre du jour.

M. GEIB.- Je ne peux m'empêcher quand même de me moquer du McDo Kids sport. Faire faire la promotion de McDo et d'une manifestation sportive alors que l'on essaie de lutter contre la malbouffe, l'obésité, etc., je ne pense pas que ce soit une bonne idée de cautionner ce type de manifestation qui, pour McDonald, on le sait très bien, est un moyen de communication et de marketing.

M. le Maire.- Très bien, nous notons votre remarque.

Je vous propose au vote du Conseil municipal les trois procès-verbaux que vous avez dans vos documents, du 3 octobre, du 9 novembre et du 14 décembre. Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas.

Vous attendez que j'ai terminé pour lever la main !

M. ARAZI.- Je n'avais pas de remarque sur le document lui même, mais en revanche sur le retard que nous avons dans les remises. Nous sommes sur octobre, novembre, décembre, au mois de juillet. Et comme nous regarderons tout à l'heure le règlement intérieur, il est bien précisé au règlement intérieur que le procès-verbal nous soit remis avec le Conseil municipal qui suit. Je voulais simplement rappeler que puisque l'on parle du règlement intérieur, s'il était possible, cela a une incidence. Ce que l'on se dit ici est assez important. C'est noté dans le verbatim de manière complète. Il me paraît important pour la compréhension des décisions des Nogentais que l'on puisse l'avoir dans un délai qui soit le plus court possible. Merci d'essayer, en respectant le règlement intérieur.

M. le Maire.- Très bien. Je peux vous dire que ce travail est un travail important, lourd. Au Conseil général, je les reçois un an après. Et s'il est inscrit ce que vous venez de dire dans le règlement intérieur, il faudra le modifier parce que je ne peux pas pendre au titre de l'administration un engagement pareil. Pourquoi ? Simplement, le soir du Conseil municipal nous sortons sur le site le compte rendu de la séance. Le lendemain ou le surlendemain, nous sortons un compte-rendu beaucoup plus important qui donne les votes par grand dossier. Autrement dit, sauf à avoir votre nom personnel dans le compte rendu au titre de telle ou telle délibération, les Nogentais sont informés sous trois jours. Ils sont publiés sur le site et vous les recevez puisque vous recevez les comptes rendus allégés. Je note votre remarque. Nous allons voir comment nous pouvons faire pour faire mieux. C'est vrai, je reconnais que le délai était un peu long. Pour ces trois là, en tout cas c'est sûr. Prendre un engagement en routine sur un mois ou même six semaines, on va essayer. On va tenter à la rentrée de le faire.

M. MASTROJANNI.- A la suite de ces propos, je voudrais simplement rappeler que, lors de la dernière mandature, vous fournissiez des comptes rendus effectivement au Conseil municipal suivant et sans règlement intérieur réécrit. Voilà, cela se faisait. Il y a peut-être une explication mais je ne la comprends pas très bien.

M. le Maire.- Vous voulez que je continue sur le même registre ?

M. MASTROJANNI.- Ce qu'il se passait très bien il y a quelques années, j'aimerais comprendre pourquoi cela ne peut plus se faire aujourd'hui.

M. le Maire.- Je vais vous trouver une mauvaise explication, exprès pour essayer de sourire. C'est peut-être parce que le Conseil municipal s'exprime beaucoup plus et qu'il y a beaucoup plus de pages.

Trêve de plaisanterie, nous allons essayer de tenir ce défi pour les prochains Conseils. Je dis bien nous allons essayer, nous allons tout faire pour que ce soit possible. Très bien.

Je vous propose de passer au premier rapport.

**12/100 - Exercice 2012 - Décision modificative n°2
budget général**

M. le Maire.- Cette décision modificative comporte l'ensemble des mouvements que vous voyez sur le document, ci-joint. Je ne vais pas le détailler. Au total, le montant de la décision modificative, vous l'avez vu, est forcément de zéro puisque ce sont des mouvements par rapport au budget 2012. Sur la décision modificative, les modifications sont à droite, sur la dernière colonne. En gros, si je résume cela, nous allons en parler dans une délibération qui va suivre, il y a premièrement une attribution complémentaire de subventions à un certain nombre d'associations à caractère patriotique, culturel et sportif. Deuxièmement, des rectifications d'écritures comptables relatives au règlement de la charge d'emprunt au syndicat mixte du secteur central du Val de Marne, en réalité le syndicat mixte en question c'est Infocom 94. L'émission en double d'un titre de recettes au cours de l'exercice 2011 qu'il convient d'annuler par un mandat au 673 que vous avez sous les yeux. L'acquisition de parcelle dénommée Allée Jean Dréjac à l'euro symbolique en date du 9 septembre 2011, c'est une régularisation que nous faisons à la suite de longues discussions avec la copropriété qui est située à côté. L'acquisition à l'euro symbolique s'apparente à une subvention d'équipement à inscrire au patrimoine physique de la collectivité. En final, il est nécessaire par conséquent de réaffecter l'ensemble des crédits nécessaires au versement des subventions et à la rectification d'écritures comptables. Voilà la teneur de cette décision modificative et les raisons, nous allons les aborder dans la délibération qui doit s'appeler 103.

Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- C'est une explication de vote. Je voterai contre tout simplement parce que l'on augmente encore les subventions aux associations. Voilà.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW),

6 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES, M. GEIB, M. MASTROJANNI) dont 2 pouvoirs (Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN)

Je vous remercie.

**12/101 - Exercice 2012 - Décision modificative n°1
budget annexe des parkings**

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

**12/102 - Exercice 2012 - Admission en non valeur
des produits irrécouvrables**

M. le Maire.- C'est un échange que nous avons eu avec la Trésorière principale qui, le 7 juin, nous a interpellés et nous a donné les raisons pour lesquelles elle n'a pu recouvrer les produits portés sur l'état des pièces à présenter en non-valeur. Les motifs de cette présentation portent sur des créances minimales, des clôtures pour insuffisance d'actifs, des personnes qui n'habitent pas à l'adresse indiquée, des demandes de renseignements négatifs qui ne permettent plus les poursuites ou des personnes disparues. Par conséquent, la Trésorière nous demande l'allocation en non-valeur des produits dont le montant au total s'élève à 26.649 euros. Les crédits nécessaires à l'annulation de ces titres, sont inscrits au chapitre 65.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

12/103 - Exercice 2012 - Subventions à allouer en faveur des associations

(M. HIRT présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- J'ai une remarque. On a la chance d'avoir avec le Réveil Handball à Nogent un club qui est plutôt compétitif. Cela fait maintenant plusieurs années qu'ils sont toujours dans une recherche perpétuelle de moyens. Je sais que, par des biais indirects, vous avez essayé de leur trouver des sponsors.

M. le Maire.- Nous n'avons pas essayé. Nous avons trouvé.

M. ARAZI.- Vous avez trouvé. Vous avez trouvé, absolument. Pour ne pas les nommer, on va en parler tout à l'heure, la société Eiffage. Sur le principe, je pense qu'il faudra que l'on revoie leur subvention 2013. Ils sont, je crois, véritablement toujours en quête de budget. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. HIRT, la notion d'a posteriori c'est très bien mais, si l'on veut les soutenir, il faudra leur en donner les moyens. Je serais plutôt pour que l'on se penche réellement sur la question des subventions 2013.

M. le Maire.- Très bien. Oui, les aides, nous considérons qu'arriver à un certain niveau, il est nécessaire que le club recherche des partenaires. La Ville ne pourra pas suivre au fur et à mesure de l'évolution de ces clubs. Il se trouve que le Réveil de Nogent Handball a un accord avec la Ville dans le domaine de l'insertion d'un certain nombre de jeunes. Ce travail est exemplaire, comme cela est fait dans d'autres clubs mais là, c'est un club qui accueille des jeunes et qui les forme en même temps que, de temps en temps, il ajoute un peu d'éducation. Il se trouve que le résultat de ce club progresse tous les ans. Nous les avons accompagnés jusqu'à présent. Nous les avons mis en relation avec des partenaires. D'ailleurs, c'est un partenaire qui est aussi partenaire avec le club de l'US Ivry que les Nogentais ont battu à Orléans, ce qui leur a permis d'ailleurs de remporter le Championnat de France

challenge. Au-delà d'une certaine somme, il sera difficile pour la Ville de suivre. Il faudra aussi trouver d'autres recettes que la simple subvention de la Ville. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas leur témoigner tout notre soutien par cette subvention qui vient de clôturer une saison qui a été particulièrement réussie pour ce club.

On va revenir aux subventions.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 30 voix pour, dont 7 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mmes OSSADZOW, HESLOUIN), et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP).

Le rapport est adopté, merci.

**12/104 - Retrait de la délibération n°11/139
convention de cession des droits d'auteur - Réalisation d'un ouvrage
sur l'histoire de la commune de Nogent**

M. le Maire.- C'est M. NICOLAS qui devait rapporter.
C'est maintenant Mme MUNZER.

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Nous avons voulu voir figurer les deux co-auteurs et non pas un auteur avec un partenaire caché.

Mme MUNZER.- Comme aucun travaux n'a été remis à la Ville, il nous a été possible et facile de purement et simplement retirer la délibération et en refaire une à leurs deux noms directement.

M. le Maire.- Nous verserons 50 % à la fin 2012 et 50 % à la remise du document en février 2014. Ce n'est pas tout de suite que vous verrez ce livre sur l'histoire contemporaine de Nogent. Nous avons déjà un certain nombre de livres sur l'histoire de Nogent mais sur l'histoire du Moyen Age, celle de la Révolution, etc. C'est pour actualiser au titre de la communication sur notre patrimoine, l'histoire collective que nous avons dans cette ville.

Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, j'ai du mal à comprendre pourquoi c'est la Ville qui doit payer pour la réalisation de cet ouvrage. Qu'ils le fassent à compte d'auteur et qu'on leur donne tous les moyens nécessaires pour accéder à tout document pour leurs travaux de recherche, soit, mais pourquoi est-on obligé, nous, de payer 15.000 euros pour faire rédiger un livre dont on ne sait même pas en plus si derrière il va se vendre ou pas ? Je trouve que, par les temps qui courent, ce n'est vraiment pas une dépense prioritaire.

M. le Maire.- Très bien.

Mme MUNZER.- Simplement, ce ne sont pas des travaux de recherche. On n'est pas dans le cadre d'étudiants qui feraient une recherche sur Nogent et que l'on paierait en droits d'auteur. Ce sont des professionnels qui écrivent des livres sur les histoires communales, régionales, etc., dont c'est le métier. Ils se font effectivement rémunérer pour cela. Voilà.

M. MASTROJANNI.- Je partage un peu cet avis. Pour moi, c'est un peu de l'histoire pilotée. Quand on finance un ouvrage, on a une sorte de droit moral dessus qui n'est pas écrit bien sûr. C'est une petite restriction déontologique.

Je voulais simplement poser une question. Lors de la précédente convention, n'a-t-il pas versé déjà une avance ? Je pose la question.

Mme MUNZER.- Non aucune, justement.

M. le Maire.- Rien n'a été versé.

M. MASTROJANNI.- On comprend en plus que l'ouvrage sera signé de la collaboratrice en question. Vraiment, cela se lit entre les lignes très fort. C'est mon avis.

M. le Maire.- La question, c'était de rendre à César ce qui était à Mme MORO.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW), 4 voix contre (M. GILLES, GEIB, MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP) et 2 abstentions (Mme DEBAECKER) dont 1 pouvoir (Mme HESLOUIN).

Merci.

12/105 - Demande de subvention parlementaire auprès de Mme PROCACCIA, sénatrice du Val de Marne, pour les travaux d'éclairage des bassins de 25 m de la piscine

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Que l'on ai des subventions pour l'éclairage c'est très bien mais je rappelle la nécessité de penser à l'accessibilité des piscines.

M. le Maire.- Ce ne sont pas 50.000 euros qu'il faudrait.

M. GILLES.- Je sais, il faut plus.

M. le Maire.- Beaucoup plus. Même un zéro de plus ne suffirait pas. On l'a estimée à 2 millions d'euros, une opération de ce genre. Il faudrait en effet carrément créer un ascenseur et modifier les accès par niveau. Tout cela pourra se faire peut-être un jour dans le cadre d'un projet beaucoup plus global.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

**12/106 - Exercice 2012 - Rapport d'activité 2011
syndicat Infocom 94**

(M. IPPOLITO présente la délibération)

M. le Maire.- Vous avez eu communication du rapport d'activité, chacun.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**12/107 - Promesse de vente relative à l'acquisition
par la commune des terrains SNCF ancien site Erval**

M. le Maire.- J'ai une petite remarque à faire avant que M. FONTAINE ne présente la délibération. Dans le document que vous allez rapporter, page 12, c'est un projet bien sûr que nous vous proposons, nous avons fait modifier page 12 deuxième paragraphe, la phrase : en cas de non libération des lieux par la commune de Nogent l'expiration du délai de réalisation de la promesse de vente, elle sera redevable vis-à-vis de la SNCF depuis le 1^{er} janvier 2012, etc. La modification porte sur la fin de cette phrase. C'est : une fois l'expiration du délai de réalisation de la promesse de vente, les parties feront alors appel à un expert afin de déterminer l'indemnité d'occupation. Voilà c'est-à-dire que les 560.000 euros disparaissent. C'était la dernière discussion et négociation avec la SNCF sur ce point. La phrase "elle sera redevable vis-à-vis de la SNCF depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au jour de la libération des lieux d'une indemnité d'occupation d'un montant de 560.000 euros euro hors charges et hors taxes", à la place de cette phrase, je répète : les parties feront alors appel à un expert afin de déterminer l'indemnité d'occupation.

Je vous laisse rapporter, Monsieur FONTAINE, le reste de ce rapport.

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GEIB.- Je voudrais savoir comment on va financer l'opération.

M. le Maire.- C'est dans le budget 2012 Monsieur GEIB, au titre des acquisitions. Comme cela vient de vous être dit, nous le réglerons en deux fois. Et dans les acquisitions 2012, le montant de 1.200.000 euros est prévu.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, tout d'abord une remarque de forme et après une remarque de fond. Sur la forme, je ne comprends pas, sur la page 26, pour l'avis de France Domaine il est marqué sans objet. Or, dans le rapport, vous dites que l'avis de France Domaine a été conforme, a accepté le prix de 2,4 millions. Je ne comprends pas la mention sans objet. Et autre point de forme aussi, normalement à partir d'un certain montant donc j'ai oublié le seuil, mais c'est l'ordonnance de 2006, on doit forcément joindre à la délibération l'avis de France Domaine. J'ai regardé partout, dans l'ensemble des documents que l'on a reçu. Sauf si c'était perdu dans d'autres documents, je n'ai pas vu cet avis de France Domaine dans notre dossier. Je vous signale ce point parce que, logiquement, on ne doit pas voter sans avoir l'avis de France Domaine. Ce sont les points de forme.

Sur le fond, quand même une question. Le fait d'acheter ce terrain, c'est une réserve foncière qu'il ne faut pas rater. Si je fais le parallèle avec le contrat de développement territorial dont on parlera tout à l'heure, la question que l'on peut se poser, c'est compte-tenu de l'emplacement de ce terrain, est-ce vraiment la meilleure utilisation que l'on peut en faire que de l'utiliser pour des équipements sportifs ? quand on voit le diagnostic du contrat de développement territorial avec le déficit d'activité économique dans notre secteur ? N'est-ce pas un terrain à dédier en priorité à l'activité économique ?

M. le Maire.- Première réponse, avis de France Domaine sans objet, pourquoi? Simplement parce que l'avis qui est là, qui devrait être dans votre dossier logiquement, dit : au terme de l'étude à laquelle il a été procédé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce prix peut être accepté et n'appelle pas d'observation particulière. La transcription par le notaire "sans objet", c'est simplement le fait que les

Domaines n'ont pas fait de remarque particulière par rapport au montant qui était proposé par l'Etat. Sachant qu'au début, la négociation a commencé quasiment au niveau de 3 millions d'euros, même 4 millions d'euros au tout début. Seulement, dans l'utilisation de ces terrains, il y a un mais. Et le mais, c'est le passage de la A 86 sous les bâtiments existants, et donc sous les futurs bâtiments. Une valorisation au plan économique du type bureau ou activité, supposerait de construire un mur et de construire avec un poids sur l'autoroute qui serait peut-être dissuasif. Ou alors qui nécessiterait d'avoir de portées en poutre, pour ne pas porter sur l'autoroute. Un gymnase, un certain nombre d'activités municipales n'ont pas les mêmes contraintes au plan construction. C'est pour cela d'ailleurs qu'à mon avis nous avons pu aller loin dans la négociation. Au début, la SNCF considérait qu'elle pouvait valoriser ces terrains au plan d'une certaine spéculation foncière.

Concernant le contrat de développement territorial futur, aujourd'hui, du fait de la présence du tunnel de la A 86 côté Nogent, nous regardons plutôt un développement côté Le Perreux, notamment dans le secteur où vous avez les anciens bâtiments DEBS, etc. C'est plutôt de ce côté que le développement économique se fera, plutôt que du côté de Nogent. Dernier point, en dehors de ce terrain, celui que nous achetons, le reste des terrains, c'est le talus sous Plaisance où là nous avons installé l'urbanisme et puis les espaces verts sur un seul niveau et sur une dalle parce que le terrain est très mouvant et que nous avons pris l'engagement de ne pas construire sur ce terrain et ce vis-à-vis des riverains mais aussi parce que le sous-sol n'est pas stable. Voilà toutes les raisons qui conduisent à avoir choisi et retenu en final la proposition qui nous est faite par la SNCF.

M. ARAZI.- Je suis plutôt favorable à l'achat de ces terrains. Je pense que c'est une bonne décision. En revanche, pour revenir sur la genèse des gymnases, je rappelle que ces deux gymnases au départ étaient prévus sur l'ancienne école Marie Curie. Je pense qu'ils étaient cette fois mieux situés par rapport à l'ensemble du complexe sportif de la Ville. Reste que, de ce que vous nous dites, on n'a pas vu encore, la commission ne s'est pas tenue mais ces terrains ne permettraient pas la réalisation des deux gymnases. Cela fait partie des communications que vous avez faites. Si toutefois ces gymnases devaient être mis à cet emplacement, j'entends à côté de la gare, on est vraiment à la frontière entre Nogent et le Perreux. Même si on n'est pas dans la

compétence actuelle de la communauté d'agglomération, il me semble que ce serait intéressant alors de prendre le temps avec la Ville du Perreux et voir si l'on n'a pas matière à optimiser ces deux gymnases pour le bien des deux villes. Je ne sais pas ce que vous en pensez. C'est un point qui a été regardé avec la Ville du Perreux ?

M. le Maire.- Pour être franc avec vous, nous n'avons pas à commencer à le faire. Nous avons déjà imaginé avoir un complexe sportif commun avec Le Perreux. Mais concernant la localisation, c'est vrai qu'a priori, par logique, nous pensions qu'il valait mieux mettre ces deux équipements à proximité du stade, de la piscine, etc. En fait, en dehors des problèmes que nous avons pour arriver à un niveau de dépollution accepté par l'Agence de Sûreté Nucléaire, nous avons pensé que par la présence du RER E, de la future gare du métro que le STIF est en train d'étudier puisque c'est la branche que l'on appelle Orange qui vient se greffer sur la branche, la rocade de la société du Grand Paris, là nous avons pour toutes les manifestations dans un centre sportif aux normes, qui pourra être homologué, ce qui nous fait grand défaut aujourd'hui car le gymnase Gallieni n'étant pas homologué, nous parlions tout à l'heure Réveil de Nogent Handball, et bien pour certaines compétitions ce club est obligé d'aller jouer ailleurs dans la mesure où cet équipement n'est pas homologué pour un certain niveau de compétition. La localisation nous paraît, même si a priori, comme vous le dites, cela peu semblait excentré, non au contraire, c'est entre les deux villes, à côté des transports en commun, pas loin de l'accès du Pont de Nogent. Peut-être, ce qui n'est pas neutre, avec un nombre de places de stationnement supérieur à ce que l'on aurait obtenu rue Hoche.

Globalement, c'est un peu tout cela qui nous a fait basculer vers une solution de ce type. Maintenant, les faisabilités vous ont été présentées dans une autre délibération parce que nous sommes au niveau de la promesse de vente mais je tiens à vous rappeler que nous avons déjà communiqué sur ce projet ici, qu'un vote a eu lieu et que les 1.200.000 euros ont été inscrits au budget 2012. Nous ne commençons pas à en parler seulement ce soir. La faisabilité faite par un architecte prouve que la localisation est intéressante.

Y a-t-il d'autre question et d'autres remarques ?

M. ARAZI.- Peut-être la question du stationnement que vous évoquiez, puisque l'on risque d'avoir à cet endroit pas mal de gens, on a La Scène Watteau, on sait que certains soirs il est difficile de se garer, qu'est-il prévu ?

M. le Maire.- Vous avez vu le nombre de mètres carrés, 14.200 mètres carrés. Dans l'ensemble de cet aménagement, nous créerons des places de stationnement supplémentaires.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
Je vous remercie.

12/108 - Ilot du Fort - Prorogation du délai de réalisation de la promesse de vente avec la société SSNC CORESI

(M. FONTAINE présent la délibération)

M. le Maire.- Il n'y a que deux appartements.

M. FONTAINE.- On peut penser que l'on y parviendra dans l'année qui vient.

M. le Maire.- L'équipement public de 300 mètres carrés sera situé à proximité du centre de secours, route de Stalingrad.

M. FONTAINE.- 300 mètres carrés pour 300.000 euros, c'est une assez bonne affaire.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Même observation que tout à l'heure, normalement sur une opération de ce type surtout avec revalorisation du prix, on doit avoir un avis des Domaines. Je pense qu'il faut que l'on prenne l'habitude de systématiquement l'avoir. C'est une indexation.

M. le Maire.- Non, Monsieur GILLES, nous n'avons pas changé le prix. Nous n'avons obtenu qu'une réactualisation qui n'est pas à la baisse mais à la hausse. Nous ne sommes pas tenus d'avoir une évaluation des Domaines. C'est une promesse.

M. GILLES.- Revalorisation à la hausse, donc...

M. le Maire.- On réévalue sur des bases qui sont indiquées ici. La promesse de vente n'est pas modifiée. C'est la même sauf qu'elle est actualisée. Je répète que l'augmentation était prévue, si vous regardez dans la promesse, on ne fait que rappeler comment cette augmentation est calculée au bout d'un certain délai. C'est tout. D'ailleurs, je vous le dis ainsi, si c'était les Domaines, peut-être que ce ne serait pas le prix auquel la négociation a été faite il y a un certain nombre de mois maintenant.

Y a-t-il d'autres remarques ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mme HESLOUIN) et 3 abstentions (MM. ARAZI, GILLES) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP).

Merci.

12/109 - Projet de plan de déplacements urbains de la région Ile de France PDUIF

(M. DAVID présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des réactions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je serais même plus critique encore que le rapport que l'on vient d'entendre parce que j'ai vraiment l'impression que l'on prend les problèmes à l'envers. On est en train de nous soumettre pour un avis un plan de déplacements sachant

que le schéma directeur remis à l'étude, sera peut-être décidé en 2013. Il serait important déjà de connaître les hypothèses de construction du nouveau schéma directeur. A priori, ce sont 1 million de personnes en plus en Ile de France. Et d'intégrer ces hypothèses pour décliner cela en termes de transports. On ne peut pas d'abord se poser la question en termes de transports et après se poser la question de la population, des logements et des emplois. Vraiment, on marche sur la tête. Sur les observations que vous faites sur la construction qui est faite entièrement sur les transports publics et rien du tout sur les transports routiers, cela repose la question du partage des rôles entre la Région et l'Etat. Peut-être que les choses vont évoluer ? Quelle va être effectivement la responsabilité de la Région en matière de transports routiers en Ile de France ? Là, il y a besoin d'une clarification. Ce n'est pas dans le plan départemental que l'on va régler cette question. C'est bien dans un arbitrage Etat/Région, au niveau de l'avenir de la région Ile de France. Je trouve que se prononcer sur ce plan aujourd'hui, est d'un non sens absolu.

M. ARAZI.- Je partage l'avis de M. GILLES. Je l'avais dit en commission des finances, on en a parlé. Je ne retrouve pas, sur le plan de la forme, dans l'énoncé du document qui nous est soumis au vote, je ne retrouve pas ce texte préalable déjà. Tel que je le lis dans les considérants, le texte que vous nous proposez d'adopter qui parle des différents considérants que le public n'a pas, est assez loin de ce que notre collègue M. DAVID vient de nous énoncer. C'est un élément de forme qui me pose souci. De la même façon, et là je reviens sur ce que vient de dire notre collègue M. GILLES, la notion de densification, le terme même de densification qui aujourd'hui est au centre des politiques de logement, n'est absolument pas énoncé. Je souhaiterais, si c'est encore faisable, que l'on rajoute au moins trois ou quatre lignes pour essayer de rappeler que, si l'on continue à ajouter à un certain nombre de populations en l'Ile de France, on est déjà dans une saturation très problématique, on ira encore devant de plus graves difficultés.

M. GEIB.- En ce qui nous concerne, votre délibération est plutôt une délibération politique et idéologique pour reprendre une phrase énoncée à un moment dans votre délibération. Il est vrai qu'il y a peut-être certains travaux à faire au préalable et définir effectivement le développement de la région ainsi que du département. Mais c'est un peu le chat qui se mord la queue, c'est-à-dire, que nous sommes toujours dans la volonté de définir, c'est un mal français. Il est vrai, comme vous le

disiez, en revanche c'est un point que je partage, que les transports en Ile de France, notamment dans notre département, sont un vrai problème. Il faut à tout prix faire quelque chose. Il ne faut pas se contenter simplement d'attendre que d'autres commissions aient déterminé ce que seront le Val de Marne et l'Ile de France dans vingt ans, pour que l'on puisse ensuite faire le plan de développements urbains. Je crois qu'il y a de bonnes idées dans ce dossier qui a été présenté. En conséquence, nous ne retiendrons pas votre proposition de délibération.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres observations ?

Pour tenter de répondre en partie, premièrement Monsieur GEIB, si je fais cette proposition, c'est bien parce que je ne souhaite pas. Parce que si on allait jusqu'au bout de la démonstration, nous serions tentés de ne pas accepter le plan de déplacements urbains. Je ne souhaite pas le refuser. Pourquoi ? Parce que, comme vous venez de le dire, il y a des éléments très intéressants dans ce plan de déplacements, y compris sur la place que l'on réserve aux transports en commun par rapport à la voiture ou aux infrastructures routières. Il n'empêche que l'une des grandes problématiques de ce PDUIF, c'est qu'il s'appuie sur des données de 2001, réactualisées en 2009 alors que nous attendons pour la fin de cette année, oui en septembre, les chiffres de fin 2011. Se presser alors que d'une année sur l'autre, nous avons au moins 5 % d'évolution dans le domaine de la fréquentation des autoroutes, et quasiment presque autant en nombre de voyageurs transportés, ce qu'il faudrait c'est avoir des données plus actualisées. Et, comme le disait M. GILLES, des éléments plus précis sur les contrats de développement territorial. Les contrats de développement territorial sont actuellement à l'étude pour être intégrés dans le cadre de la révision du schéma directeur de la région Ile de France. Cela met beaucoup de temps. Pourquoi ? Parce que les contrats en question ont pris du temps dans l'élaboration. La preuve, c'est que le notre n'a toujours pas avancé. C'est bien parce que l'on souhaite le faire avancer, qu'il vous est proposé ce soir le stade préalable à un contrat de développement territorial par le document qu'il vous est proposé.

Le problème que nous avons, est le suivant. Les contrats de développement territorial, ils étaient 17 ou 19, devaient être bouclés pour la fin 2012. Aujourd'hui, ne seront bouclés que un ou deux, voire trois, avant la fin de cette année. Nous avons eu une réunion de

travail vendredi avec Mme DUFLOT, pour évoquer ce problème. Elle est d'accord pour repousser la fin de l'élaboration des contrats de développement territorial à la mi 2013. Avec ses collègues, elle a réussi à convaincre la Région de faire en sorte que la fin de l'élaboration des contrats de développement territorial corresponde à la fin de la révision du schéma directeur de la région Ile de France, pour les faire se superposer, ce qui n'était pas aussi évident que cela au départ. Comme ce PDUIF doit être approuvé avant la fin 2013, la seule chose que je veux faire passer comme message, bien sûr il y a des arguments qui peuvent être contestés par certains d'entre vous je le reconnais, je pense qu'il est urgent de ne dire ni oui ni non aujourd'hui, mais bien de rester dans la phase d'élaboration. Au niveau de la Communauté d'agglomération, nous avons fait la même démarche. Nous avons fait un certain nombre de réserves. On les envoie à la Région. Et on essaie d'obtenir plus de précisions concernant l'équilibre entre les transports en commun et les déplacements automobiles, la façon dont l'automobile sera traitée dans le cadre du futur schéma directeur de la région Ile de France. Il y a dans ce projet de schéma directeur, au lieu de 60 000 logements par an, 70 000 logements. A quel endroit, de quelle façon, quel type de logement ? Aujourd'hui, on en est toujours au niveau de l'élaboration.

Je dis simplement que quels que soient les arguments qui sont ici, je souhaitais que vous ayez conscience du dossier. Ce n'est pas un petit dossier. Vous l'avez vu. A la limite, cette délibération était plus un prétexte pour que l'on évoque le sujet entre nous. J'aurais pu ne pas développer un certain nombre d'arguments et demander si vous seriez d'accord pour suspendre notre avis à plus d'information et à une actualisation d'un document qui commence maintenant à dater. Il faut le dire. Si l'on s'engage pour 2020, autant avoir des données actualisées à 2011 plutôt que de rester à 2009. La vraie question est là.

M. GEIB.- Effectivement, vous auriez rédigé cela différemment, on aurait pu y être attentif et sensible. On voit bien quand même qu'il y a derrière une intention un peu trop politique. Cela fait partie du jeu. On ne va rien dire. En revanche...

M. le Maire.- Par certains côtés, êtes-vous apolitique, vous ?

M. GEIB.- Moi, nullement !

En revanche, il est vrai comme vous l'avez très bien dit, que le transport en Ile France est une plaie, que ce soit les transports en commun ou les transports routiers. Le problème, c'est que l'on attend toujours qu'un autre processus se soit enclenché et soit défini mais fondamentalement on ne fait rien. Tout un chacun, tous les jours, en souffre. A un moment, je crois qu'il faut avoir le courage de commencer les travaux d'Hercule. Ce plan, malgré ses imperfections dont j'en accepte certaines, a au moins le mérite de poser un certain nombre de problèmes d'avoir l'intention de commencer à essayer d'y trouver une solution. Sachant que cela va demander du temps.

M. le Maire.- M. GEIB, M. DAVID a lu un rapport. La délibération ne fait pas de la provocation à caractère politique. Vous ne verrez pas de terme qui vous choqueront dans la délibération par elle-même. Elle reste très générale. On s'est fait plaisir pour dire un peu ce que l'on pensait. Maintenant, je dois vous avouer, concernant les travaux d'Hercule, que certain d'entre nous, je pense que je fais partie de ceux qui étaient les moins tendres, étaient particulièrement inquiets suite à la nomination au gouvernement de Mme DUFLOT au poste qu'elle a, et en particulier sur la responsabilité qu'elle a sur le Grand Paris. Pourquoi cette appréhension ? Simplement parce que, quand elle était à la région Ile de France, elle était contre le plan de mobilisation des transports signé par le président de la région et par le ministre LEROY. Vendredi, lors de notre entrevue avec la direction de Paris Métropole, le président et moi, je suis ressorti rassuré dans la mesure où elle nous a confirmé l'engagement de l'Etat dans le cadre de la SGP sur la rocade prévue. La seule chose qui change, et je pense qu'elle aurait changé même si le ministre avait été d'une autre couleur politique, c'était la nécessité de phaser l'opération ne serait-ce que pour des problèmes financiers. Donc, aujourd'hui les travaux d'Hercule ont commencé et ne seront pas arrêtés dans le cadre de la politique du nouveau gouvernement vis-à-vis de l'équilibre entre les transports en commun et les infrastructures routières. Il n'empêche qu'à la région Ile de France, il reste des personnes qui refusent toute aide à toute collectivité pour améliorer le réseau routier. C'est un peu là-dessus que je viens les égratigner en disant que d'ici à 2020 ou 2025 il y a encore des voitures sur les routes et il faut respecter un certain nombre de choses, réduire les bouchons. Ce n'est pas forcément en élargissant les autoroutes que l'on réduit les bouchons mais en créant beaucoup plus de fluidité et en améliorant les infrastructures. Je vous renvoie à la

délibération par elle-même qui en gros est beaucoup plus neutre que le rapport.

On va passer, si vous le voulez bien, au vote.

M. MASTROJANNI.- Une toute petite chose. Que vous vous fassiez plaisir, je le conçois tout à fait et je le comprends. Vous avez un petit peu chargé la barque, je trouve. Je vois cité le chiffre de 75 % des Franciliens qui seraient, à mon avis, condamnés à prendre leur voiture pour se rendre à leur travail, je ne connais pas le vrai chiffre mais celui-ci me semble assez farfelu.

M. le Maire.- Je vous interromps, excusez-moi. Ce n'est pas ils seraient mais ils sont. Ce sont des chiffres actuels. Tout le monde le sait et le reconnaît. Ce chiffre est bien connu. Pour être franc, il y a des régions, des zones, des secteurs de l'Île de France où vous ne pouvez pas aller autrement qu'en voiture.

M. MASTROJANNI.- Tout à fait d'accord, raison de plus pour mettre le paquet sur les transports en commun. C'est le sens...

M. le Maire.- On est tout à fait d'accord. Je ne suis pas Secrétaire d'Orbival pour vous dire le contraire. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Je mets aux voix ce document qui se veut être des réserves dans l'attente d'une actualisation un peu plus équilibrée de ce document.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN), 2 voix contre (MM. GEIB, MASTROJANNI) et 1 abstention (M. ARAZI).

Je vous remercie. De toute façon, je transmets ces réserves à la Région et on vous recontacte dès que possible.

12/110 - Approbation du document d'orientations générales préalable au contrat de développement territorial Paris Est entre Marne et Bois

M. le Maire.- L'idée est de vous proposer une première étape vers le contrat de développement territorial du secteur dans lequel nous sommes et qui concerne les villes qui sont indiquées à l'écran. Ce territoire a pris le nom de Paris est entre Marne et Bois parce qu'il est assez étalé. Il vient de Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Le Perreux, Nogent, Rosny, Fontenay sous Bois. Nous sommes en bordure de la Marne et du bois de Vincennes.

Ce document se veut être un document de travail. Avant d'aller plus loin, nous avons décidé de le proposer et de le présenter à nos Conseillers municipaux. Il détermine les espaces en jeux. Vous les connaissez puisque ce territoire a été appelé dans le passé le ventre mou de l'Île de France. En effet, sur l'Est, le développement économique en particulier était largement à la traîne et ce n'est pas la création de la ville nouvelle de Marne la Vallée qui a facilité les choses dans la mesure où on a sauté ce territoire pour aller de Paris à Marne la Vallée et entre les deux, on a simplement oublié qu'il ne fallait pas créer simplement des espaces d'habitations mais peut-être qu'il fallait équilibrer par la création d'activités. Nos activités principales sont forcément des PME, PMI, TPE qui sont d'ailleurs à 80 % le tissu de ce territoire. D'autres activités sont possibles. Sur le CDT, ce que nous souhaitons, c'est un taux d'emploi qui permettrait de garder un certain nombre d'habitants sur leurs territoires et les conserver en leur offrant une activité. Le taux d'emploi actuellement de l'Est est de 0,6. Cela veut dire qu'en fait il y a de la migration vers l'Ouest, vers le Nord, vers des territoires qui offrent un taux d'emploi de l'ordre de 1,4 ou 1,5, voire 1,8. Il nous faut rééquilibrer à l'Est et ce contrat de développement territorial fait partie des outils qui nous permettront, tout en respectant l'environnement et le cadre de vie, de développer une attractivité économique meilleure pour créer de l'emploi dans ce territoire. Cela passe par des transports, par un développement en matière d'aménagement sur les espaces qui sont actuellement disponibles. Quand vous regardez par exemple Neuilly sur Marne, c'est une collectivité dans laquelle il y a des potentialités de développement très importantes. A Rosny sous Bois aussi. Fontenay sous Bois, n'en parlons pas, c'est en cours. Voilà ce qu'il vous est proposé.

En matière de logement, toutes les villes que vous voyez ici qui sont de couleurs politiques différentes, nous sommes tous d'accord pour dire qu'en matière de logement, comme toutes ces villes ont des plans locaux d'habitat en cours, nous demandons et nous exigeons que dans ce cadre soient respectés les plans locaux d'habitat. En fait, ne pas faire plus que ce que nous avons accepté de faire sur l'ensemble des ces villes. En effet, à certains autres endroits, au droit des gares des contrats de développement territorial, il y a des velléités de construire beaucoup plus de logements que d'activités. Nous souhaitons plutôt d'abord de l'activité, et du logement si cela est nécessaire. On a confirmé que notre objectif était bien de rester dans le cadre des PLH existants.

Voilà le document très vite résumé. Vous avez tous les éléments sous les yeux. Je vous propose d'intervenir, si vous le souhaitez. Mais il est sûr que nous avons bien mentionné que nous souhaitons une recherche constante d'équilibre entre les différentes fonctions urbaines plutôt que des déséquilibres que nous avons connus dans le passé en matière d'aménagement. Je ne vous referai pas l'histoire, vous la connaissez. C'est quelque chose que nous vivons parfois difficilement à l'est de Paris.

Y a-t-il des commentaires, des remarques, des questions ?

M. SAJHAU.- Une ou deux questions. Quelle est la valeur légale par rapport au vote de la Communauté d'agglomération, au vote des communes, notamment par rapport au PLH ? On parle de 1 370 logements par an. Quel est l'impact de... ?

M. le Maire.- 1.370, c'est sur l'ensemble.

M. SAJHAU.- Oui, sur l'ensemble mais on peut imaginer qu'à un moment donné, si ce n'est pas atteint, on va reporter une pression supplémentaire aux communes, même si nous n'y sommes pas favorables. Quel est le poids de ce genre de document une fois qu'il sera acté ? Et comme on le disait tout à l'heure, avec la synchronisation du SDRIF, donc l'alignement cette fois de l'aménagement du territoire supporté par un vote au niveau de la Région et ensuite acté par le préfet ?

M. le Maire.- Tout d'abord, nous l'avons présenté devant la Communauté d'agglomération. Vous avez remarqué que, dans ce territoire, il n'y a qu'une communauté d'agglomération. C'est la nôtre. Nous avons voulu le faire voter simplement parce que le PLH est intercommunal. Il fallait que la Communauté d'agglomération prenne position au moins sur cette partie. Ensuite, la Communauté d'agglomération a la compétence économique. Il était donc normal aussi qu'elle se prononce. En revanche, les seuls signataires des contrats de développement territorial, ce sont les communes. Il est nécessaire que les communes elles aussi se prononcent sur ces orientations. En effet, il ne vous a pas échappé que si le PLH est intercommunal, le PLU est communal. C'est vrai que, pour construire, il faut des règles d'urbanisme. Les règles ne sont pas à la Communauté d'agglomération. Il faut bien que les deux niveaux se prononcent. Ce qui est certain, on l'a vu dans d'autres secteurs et je pense entre autres au plateau de Saclay par exemple, le fait que les collectivités se prononcent sur des orientations donne quand même un poids dans la négociation future du contrat de développement territorial.

Sachant que, de toute façon, vous allez être de nouveau sollicités pour l'accord cadre, ensuite pour le contrat de développement territorial final, celui qui sera signé en final mais si tout ne se passe normalement pas avant l'été 2013. Il y a des aller-retours avec le groupe qui élabore ces CDT. Nous avons considéré que le mieux c'était qu'il soit élaboré au sein de l'ACTEP. Vous avez vu que toutes les communes indiquées sont dans l'ACTEP. Les autres communes qui sont dans l'ACTEP sont Bry, Champigny et Villiers mais elles sont sur un contrat de développement territorial spécifique à une gare basée en limite de ces trois communes, sur le réseau de la société du Grand Paris. C'est au sein de l'ACTEP que nous allons continuer à travailler, à négocier et les aller-retours, à chaque étape, devront être faits sur les collectivités concernées. En clair, il faut que les collectivités l'acceptent pour que ce soit opérationnel. On ne signera avec l'Etat que si les collectivités ont accepté le document. On est parti pour un an de travail.

M. IPPOLITO.- Une petite question. Sur la partie développement économique, intègre-t-on la partie numérique ?

M. le Maire.- Ce n'est pas précisé de façon claire. On pourra l'intégrer dans les statuts.

M. IPPOLITO.- Il faudrait.

M. le Maire.- Cela peut être noté au compte rendu.

M. IPPOLITO.- Effectivement.

M. ARAZI.- Pour moi, je découvre le document. On ne l'avait pas à la commission des finances. C'est un document ultra technocratique. Quand on lit ce document, on se rend compte que l'on a clairement oublié de consulter les populations intéressées et en particulier les Nogentais. Je dirais même les élus, puisque nous découvrons un certain nombre de prises de position des Maires, qui sont eux-mêmes représentants des populations je vous l'accorde, mais avec quand même au travers de cela, et je vous l'évoquais et j'en ai la confirmation à la lecture, des choix qui sont éminemment politiques. On voit transfigurer ce qui pourrait être l'évolution de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Cela a l'air en pointillé mais cela ne l'est pas. Je pense que là, nous élus, et je pense que les populations et les Nogentais ont leur mot à dire, avec quelle ville on veut aller dans le devenir. On a choisi en 2001 de faire un choix commun avec la Ville du Perreux, ce qui paraissait un bon choix. Je pense que ces éléments, il faut les avoir en tête. Je réengage l'idée que l'on doit associer à la fois peut-être plus largement l'ensemble des élus concernés dans les Conseils municipaux des différentes villes et certainement aussi les populations.

M. le Maire.- Ce que j'aime bien, c'est que l'on vous propose justement de vous exprimer d'abord sur un projet. Quand vous parlez des populations, je dirait plutôt nos concitoyens. Il faut partir de quelque chose. Et le quelque chose, ce sont, c'est écrit en toutes lettres, ces orientations générales préalables. Cela ne peut pas être plus protectionniste que cela. Aujourd'hui, vous dites ce que vous en pensez. Vous n'êtes pas d'accord avec ces orientations, vous nous dites sur ce quoi vous n'êtes pas d'accord. Vous voulez voter pour, vous votez pour, contre, vous vous abstenez si vous voulez. Mais il faut bien que l'on continue à travailler pour élaborer le document qui fera l'objet de la consultation du Conseil municipal, de l'agglo et des habitants. C'est quand on a quelque chose à dire, que l'on discute avec les habitants. La génération spontanée ne se fait pas ainsi. Il faut partir de documents qui ont un corps et qui ont été réfléchis.

A partir de là tout est possible, y compris le fait de refuser, même les orientations générales. Vous savez, cela ne peut pas être plus général. Vous dites que c'est technocratique. Je dis que c'est beaucoup trop général. C'est normal que ce soit général pour, derrière, je l'avais dit en commission des finances, avoir un débat aussi sur quelque chose d'important qui va arriver en cours d'élaboration, qui est le schéma de cohérence territoriale. Nous avons commandé avec l'ACTEP un schéma de cohérence territoriale. L'étude va donc nous donner des éléments pour aller beaucoup plus loin que ces orientations générales. Nous sommes dans une phase d'élaboration d'un document.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, quand on regarde le découpage des CDT, on voit que le notre, d'ailleurs il a un nom, il s'appelle Descartes Ouest et il y a plusieurs Descartes, tout cela fait partie d'un ensemble qui s'appelle Cluster Ville durable. En termes de stratégie moyen terme, on comprend le sens quand on se penche sur le dossier au niveau de Marne la Vallée. En revanche, quand on regarde notre CDT, c'est le reproche que je ferais, cela manque sérieusement de... Vous dites que c'est trop général. C'est plus que trop général. Il n'y a rien en termes de développement économique sur notre secteur, sauf le secteur des hôpitaux et Neuilly sur Marne où l'on nous parle d'un pôle d'aménagement et construction durable. Ailleurs, la seule chose précise, c'est ce que disait M. SAJHAU, ce sont les 1 370 logements que l'on essaie un peu de nous forcer à réaliser. Je pense que si l'on doit avoir une réaction par rapport à cela, c'est de demander que l'on profite de la dynamique de l'ensemble du Cluster Ville durable, que l'on ne soit pas considéré simplement comme une banlieue dortoir, un peu un appendice autour de Marne la Vallée qui n'est là en fait que pour faire du résidentiel, et essayer de tirer tout cela avec une logique à mon avis qu'il faudrait essayer de faire passer, c'est qu'il doit y avoir un ratio entre les logements que l'ont construit et le nombre d'emplois que l'on crée. Si l'on a un déficit aujourd'hui fort, on est à 0,6 emploi, il faut dire que l'on ne fait pas plus de logements que l'on crée d'emplois ou trouver un ratio qui permette a minima déjà de ne pas dégrader à nouveau notre situation en termes de ratio d'emploi et si possible de l'améliorer. Je pense que l'on a intérêt, si vous travaillez sur un SCOT c'est peut-être un moyen de le faire, c'est d'essayer d'intégrer le CDT dans la dynamique des autres CDT limitrophes et de profiter d'une dynamique de création et de développement d'emploi et de

développement économique, pour que l'on ne soit pas simplement là pour servir de réceptacle à de la création de logements.

M. le Maire.- Pensez-vous vraiment que nous n'y avons pas pensé ?

M. GILLES.- Vous nous demandez notre réaction. Je vous donne ma réaction.

M. le Maire.- Si vous lisez le document, je vais le reprendre pour vous répondre parce que c'est écrit : dans le cadre du Grand Paris, l'Est parisien a été identifié comme le territoire du futur Cluster de la Ville durable afin de faire émerger un pôle économique et urbain de réputation mondiale, centré sur le développement urbain et durable. Face à la crise écologique, il s'agit de confier à ce territoire des objectifs ambitieux pour en faire la vitrine du savoir-faire français et de l'innovation en matière développement urbain durable. Bien sûr, il faut aller dans le sens que vous indiquez, c'est évident. Le vrai problème, pourquoi avons-nous souhaité ne pas dénommer ou nommer le CDT qui concerne Descartes Ouest ? Simplement, parce que nous ne voulions pas être la banlieue de Descartes au même titre que nous ne voulions pas être traité comme la banlieue de Paris. Cela veut dire en clair que nous souhaitons que ce qu'il va se passer dans chacun des CDT, soit en les additionnant, les éléments fondateurs de ce Cluster dont on parle, qui viendrait s'appuyer sur l'innovation, la recherche, les grandes écoles, l'université Descartes.

Il se trouve que, dans cette affaire, le terme Cluster n'est vraiment pas adapté. C'est cela surtout qu'il faut dire. C'est un héritage de la période Christian BLANC, les Cluster. En fait, s'il y a quelque chose de dangereux dans l'approche Cluster, c'est de spécialiser. Il faut rester sur des généralités, avec un fil conducteur. Je fais partie de ceux qui disent : ne nous spécialisons pas trop. Arriver à un certain moment, il suffit d'un basculement au plan économique, il suffit d'un plan de l'activité en général, pour que l'on se retrouve dans des situations dans lesquelles les territoires de la Seine se sont retrouvés quand les industries sont parties. Il faut avoir quelque chose d'équilibré. Dans les métiers qui tournent autour de la ville durable, il y a une palette de métiers qui permettent à chacun de ces territoires de trouver, en fonction de ses spécificités, un développement économique. Quand je disais tout à l'heure

que nous avons réaffirmé le principe selon lequel ce que nous accepterons en matière de logements, c'est ce que nous avons accepté dans le cadre du PLH voté par nos conseils municipaux, ce n'est pas par hasard. C'est parce que, derrière cela, il y a la nécessité d'implanter du développement économique. L'exemple type, c'est le CDT situé sur les trois villes de Champigny, Bry et Villiers. Il sera, lui, consacré uniquement au développement économique. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un secteur qui, en matière de logements, est plus que fourni mais surtout parce que l'on a obtenu à cet endroit les ateliers de remisage et d'entretien des rames du métro rapide qui viendra d'Issy les Moulineaux, qui s'arrêtera à Noisy le Grand. Là-bas, il y aura surtout des activités directes pour la RATP mais aussi pour les PME/PMI qui tournent autour. On est d'accord sur ce que vous venez de dire. Nous sommes tout à fait en phase avec cette approche.

Y a-t-il d'autres réactions ?

M. SAJHAU.- Pour renforcer mais pas trop allonger, d'accord avec M. GILLES sur le fait que, puisque l'on a un chiffre de logements, si l'on peut arriver à obtenir un chiffre d'emploi qui contrebalance et nous empêche de devoir créer trop de logements, c'est un bon point.

M. le Maire.- On est d'accord.

M. SAJHAU.- On parle de l'île aux Loups. C'est important d'utiliser cela pour avoir des subventions pour préserver, on a commencé à le faire, mais aussi le développer. Et puis, dans le cadre du préalable au PLU et ce que l'on est en train de faire, on a commencé déjà à travailler avec les écoles sur Descartes. Je pense que c'est vraiment un potentiel fantastique à moins de 5 kilomètres de chez nous. Tout ce que l'on pourra faire pour les impliquer encore plus, est important parce que l'on tire l'avantage de cela. Et après, d'avoir des artisans et des petites entreprises surtout ce qui est éco-construction, paraît assez bien cadrer tout cela.

M. le Maire.- Très bien.

Mme DEBAECKER.- Je suis d'accord aussi avec ce que disait M. GILLES, ce serait bien que ce soit en clair. Quand on lit les

préambules, écrire des "trucs" pareils, c'est vraiment n'importe quoi. Cela ne veut rien dire : dans le cadre du Grand Paris, l'espace défini comme territoire du futur Cluster de la ville durable... A la ligne d'après, c'est le développement durable. Mais cela ne veut rien dire. Arrêtons de se faire intoxiquer par ces mots qui ne veulent rien dire. On ne décide rien. C'est n'importe quoi. Je trouve cela affligeant. Alors que l'on dirait que l'on veut tant de logements et on veut tant d'emplois, c'est une réalité. Au prétexte de dire que l'on ne sait jamais comment le monde va évoluer, on ne sait pas. On est dans le "caca" total aujourd'hui. On ne sait pas comment cela va évoluer. Ce n'est pas pour autant qu'au prétexte de ne pas se spécialiser, on ne fait rien. Il faut faire des choses.

M. le Maire.- Très bien.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN), et 1 abstention (M. ARAZI).

Nous continuons à travailler et nous vous donnerons bien sûr en continu des informations. Quand nous serons prêts, nous interrogerons les Nogentais et les habitants avec la Communauté d'agglomération.

12/111 - Modalités de consultation, de recueil et de conservation des observations du public sur la majoration des droits à construire loi n°2012-376 du 20 mars 2012

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. FONTAINE.- Vous savez que le gouvernement a annoncé d'une manière plus ou moins officielle qu'il allait proposer l'abolition de cette loi mais ce n'est pas fait. Il faut se prémunir contre tout changement d'avis sur cette question. Dans le fond, la loi prévoit que, si nous ne préparons pas la délibération, si l'on ne suit pas ce dispositif, si l'on ne délibère pas sur cette disposition, eh bien elle s'appliquera automatiquement. Il faut donc être prévoyant, être prudent et donc

s'engager dans ce dispositif. Ce que nous avons fait, en commençant l'étude d'impact sur l'ensemble de la Commune et sur l'ensemble des dispositions du Plan d'Occupation des Sols d'une telle majoration. Quelle que soit finalement l'issue de cette affaire, c'est-à-dire si la loi est annulée, on passe à d'autres dispositifs, en tout état de cause cette étude aura un intérêt. En fait, si l'on allait jusqu'à l'information du public et à sa consultation, on obtiendrait un certain nombre de réactions sur les impacts d'une telle majoration sur l'ensemble des zones de la ville, etc. On aura une idée des réactions de la population sur cette modalité d'intensification en fait de la construction, et cela évidemment sans aucune autre conséquence effectivement que d'éclairer les débats qui vont avoir lieu lors de la préparation du PLU sous la conduite de mon collègue M. DAVID. C'est donc une opération qui peut finalement être intéressante et qu'il faut donc de toute façon poursuivre.

M. le Maire.- Alors, y a-t-il des réactions ?

M. GEIB.- J'aimerais comprendre quels sont les objectifs. J'ai bien compris que l'on ne passait pas cette délibération, la loi s'applique immédiatement, sans discussion. Ce qui est très bien sur le fond. En revanche, si l'on fait cette délibération, cela va nous permettre d'interroger la population, de recueillir son avis et, ensuite, de revenir au Conseil municipal pour définir en fonction de cet avis, ce que sera la politique de la Ville en termes de densification, d'augmentation. C'est cela l'idée ? C'est ce que je n'ai pas bien compris.

M. le Maire.- Ce n'est pas exactement cela mais c'est presque cela.

M. FONTAINE.- Oui, cette opération d'information et de consultation de la population doit conduire à un débat au sein du Conseil municipal, sur la base bien sûr de propositions du Maire, afin de définir la position de la collectivité. Soit on repousse totalement cette majoration de 30 % sur l'ensemble des zones de la Ville. Soit, à l'issue de discussions et avec l'appui d'une majorité d'avis, on l'applique sur telle ou telle zone. Notamment, par exemple, sur certains axes importants, principaux de la commune on pourrait imaginer que l'on applique cette délibération. Mais l'important c'est surtout de rassembler l'information et de la communiquer à l'ensemble de la population, d'entendre effectivement son avis et après de voir ce que l'on fera. De toute façon,

une majoration aussi brutale de 30 % est difficile à appliquer. Notamment par exemple dans la zone pavillonnaire, la dimension des parcelles étant parfois très faible, on voit bien que la majoration du droit à construire ne se ferait qu'en hauteur. On modifierait véritablement le paysage de ces zones. Sur d'autres grands axes, on a déjà eu avec la loi Boutin, comme vous le savez, l'expérience d'augmentation des droits à construire et donc des hauteurs des immeubles sur des grands axes de circulation. C'est un débat qui est intéressant, qui rentre dans le fond, dans la délibération et dans l'examen des propositions concernant le PLU qui doit être mis en révision.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, en termes de méthode, je vous avais proposé je crois au moment où la loi est sortie, que l'on profite du PLU mis à l'étude pour essayer de coordonner l'analyse de ce texte par rapport à la mise en place du PLU. Je vois bien que le PLU a pris un peu de retard. Vous avez fait un travail technique, sûrement avec les services de la Ville et peut-être d'autres avis techniques, sur l'impact de cette loi. Ce serait intéressant quand même qu'il y ait un débat le plus large possible. Je vous avais proposé que ce débat ait lieu aussi dans un premier temps au niveau des conseils de quartier, pour que l'on ait une analyse territorialisée de cet impact, que l'on essaie de faire partager cela par le maximum de gens, que cela remonte ensuite avant de lancer l'enquête publique. Or, on va avoir une consultation du public à partir du 10 septembre, c'est-à-dire, quand on va rentrer de vacances, sur un document qui sera technique, qui n'aura pas du tout fait l'objet d'une concertation. On se met donc d'une certaine façon en situation à nouveau de créer des frustrations et des crispations. Je trouve dommage que l'on procède ainsi. Pourquoi n'avez-vous pas souhaité qu'il y ait un débat en amont, avant de mettre, à la consultation du public, une note technique ?

M. le Maire.- J'ai l'impression que l'on ne se comprend pas. En raison de cette disposition qui nous est plus que proposée, il est évident qu'il était nécessaire d'en voir l'impact sur l'ensemble des secteurs de la Ville de façon la plus objective possible. On l'applique bestialement, voilà ce que cela donne sur les zones UC, les zones UA, les zones UD, etc. Pour ce faire, comme la Communauté d'agglomération est quand même un élément important de notre activité, de notre vie, j'ai discuté avec le Maire du Perreux pour faire en sorte que lui aussi fasse une étude sur son territoire. Par conséquent, nous allons avoir un examen objectif sur l'évolution que pourrait avoir nos Plans

d'Occupation des Sols à partir de ces nouveaux droits à construire. Une fois le document reçu et mis au point, en gros à la fin de cette semaine, nous aurons un certain nombre d'éléments. Nous allons faire un aller-retour avec ceux qui l'ont préparé. Et puis, après, qu'avons-nous l'intention de faire ? Ce n'est pas une enquête publique. Le texte prévoit la mise à disposition du public d'une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration. Ce qui veut dire, comme nous allons délibérer aujourd'hui et que le système est enclenché, que nous ne pouvons plus être tributaires du fait que : vous n'avez pas délibéré, c'est à telle date que vous l'appliquez.

Les conseils de quartier, mais bien sûr Monsieur GILLES. Avant d'aller plus loin, avant de le mettre en débat public, bien sûr que les conseils de quartiers seront des interlocuteurs privilégiés comme d'ailleurs nous avons l'intention, une fois que le diagnostic que l'on a revisité deux fois parce qu'il avait un certain nombre d'erreurs sur le PLU, lui aussi va passer d'abord par le processus des conseils de quartiers et des évaluations, des critiques, des commentaires, des remarques, voire des modifications qui sortiront de ces débats. Nous avons le temps, jusqu'à la fin de l'année, pour passer par ces strates intermédiaires. Je crois vraiment que ce type de document, il faut le discuter, le critiquer dans des assemblées réduites au départ, avec des personnes qui ont décidé de consacrer du temps à la vie de leur quartier. Après, on le présentera. Le législateur n'a pas parlé d'enquête publique. C'est mise à disposition du public d'une note d'information, etc. On verra ensuite comment faire. Comment faire ? Je pense qu'après, il faudra avoir une exposition avec des simulations typées. En fait, dans telle zone, si on appliquait sur telle type de parcelle, voilà ce que cela donnerait. Les grands bavardages, les grands "trucs" embrouillent tout le monde et ce n'est pas assez précis. L'idée de base, c'est que cette analyse, cet examen, cette étude, une fois bien digéré par nous tous, rien ne nous empêchera d'en profiter durant l'élaboration du PLU. Pourquoi ? Parce que l'on aura fait par ces simulations une partie du travail sur l'évolution des zones de la Ville, en fonction de l'évolution des règles d'urbanisme.

Attention, les 30 % ce n'est pas le COS. Ce sont 30 % d'un certain nombre de règles. Quand on ne peut pas s'étaler en surface, on peut monter. On a fait, nous, rapidement des simulations. Pour des quartiers comme les Viselets ou les Coteaux, vu la largeur des parcelles et leur importance, ce ne sera pas en surface mais en hauteur. Et l'objectif

que nous avons jusqu'à présent, c'était justement de ne pas densifier, de ne pas modifier le caractère urbain de ces quartiers. Ma « religion » est faite. Si j'avais à me prononcer aujourd'hui, je sais ce que je dirais. Je pense qu'il vaut mieux que l'on en débattenne tous ensemble et que chacun donne son avis. C'est une façon de préparer les débats que nous aurons dans le cadre du PLU. Il est certain que, si je vous dis que je préfère que l'on lance le débat entre nous sous cette forme, c'est peut-être parce que j'ai un certain doute sur cette règle mais aussi j'ai de gros doutes sur sa pérennité. En effet, au niveau du nouveau gouvernement, actuellement les 30 % ne font pas l'unanimité. Ce qui ne veut pas dire que ce serait 30 % ou rien. Vous voyez ce que je veux dire ? Si c'est 30 % ou rien, peut-être que c'est simple comme décision à prendre. Mais si c'est 30 % par rapport à autre chose, je préfère que l'on ait discuté entre nous avant, que cela ne se pointe et que l'on nous précise l'évolution de cette règle.

Je termine. Rappelez-vous, c'est pour trois ans en plus.

Mme DEBAECKER.- Oui, c'est limité dans le temps.

M. le Maire.- En plus, c'est limité dans le temps. Vous voyez un peu l'intérêt de la mesure.

M. GILLES.- Mon observation n'est pas sur le fond mais sur la procédure. On ouvre une consultation publique et après...

M. le Maire.- Non.

M. GILLES.- ... on fait une consultation au niveau des conseils de quartier.

M. le Maire.- Non, on ne se comprend pas. Là, il faut pour stopper le processus, pour que l'Etat sache que nous réfléchissons et que nous n'abandonnons pas la possibilité de dire non, il faut déclencher par cette délibération notre volonté de consulter le public, etc. Du 10 septembre au 12 octobre, mais on peut commencer par les conseils de quartier. On peut aussi prolonger la consultation. Ce qui compte, c'est de donner des chiffres et de dire : voilà, nous allons faire cette étude et nous allons mettre à disposition du public la note d'information qui permettra à chacun de se prononcer. Sachez que le public sera consulté, lisez-le sous

la forme : on commencera par les conseils de quartier, par exemple. Cela peut être cela.

M. ARAZI.- Je ne suis pas favorable comme l'évoquait mon collègue, à ce qu'on l'associe au PLU. Je pense que ce serait vraiment un très mauvais signal donné sur le principe même d'une logique de densification. Ce qui est proposé là, c'est une vraie logique de densification. Or, et vous le savez, on en a parlé en commission des finances, des tas de Conseils municipaux ont d'ores et déjà statué. C'est une décision...

M. le Maire.- Attendez...

M. ARAZI.- J'aimerais finir.

M. le Maire.- Non, je ne vous interromps que dix secondes. Vous allez continuer. Vous dites : il y a des Conseils municipaux qui... Eh bien, ils vont être obligés de recommencer parce qu'ils ont délibéré avant d'avoir lancé un processus et une consultation. Ils ont délibéré sans consulter le public. Et ceux-là, ils ont été retoqués.

M. ARAZI.- Merci de cette information. Je pense que c'était important de le préciser. Mais quelque part, je vous le disais en commission des finances, il me paraît très important de dire clairement ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas. Ici, on est une instance décisionnelle, politique. Je vous le dis clairement, vous le savez, je ne suis pas pour que l'on densifie la ville de Nogent. Elle l'est suffisamment. On a parlé de problèmes de transports. Sur ce type de décision, j'aurais aimé peut-être que vous rappeliez votre position de principe. Etes-vous plutôt favorable à cette décision ou plutôt défavorable ? Je pense que c'est important que l'on sache quelle est la position du Maire sur ce sujet. Vous avez la mienne.

M. le Maire.- Nous n'allons pas aller à la conclusion tout de suite. Cela ne veut pas dire pour autant que je n'ai pas mon opinion. Je vous l'ai dit tout à l'heure. L'opinion que j'ai, n'est pas forcément quelque chose en phase avec la décision qui a été prise. Sur ce, je dis simplement, et je répète, qu'il ne faut pas Monsieur ARAZI casser le thermomètre pour ne pas voir ce qui plane au-dessus de nos têtes, pas forcément par le fait du gouvernement précédent mais par les

règles de construction et d'évolution des règles d'urbanisme qui sont en train d'être réfléchies au niveau le plus haut de l'Etat, au niveau du gouvernement, et qui ne vont pas aller forcément dans le sens de ne pas intensifier la ville dans certains secteurs. Cela veut donc dire qu'il faut se préparer à avoir des arguments et des éléments pour pouvoir se prononcer, le jour où ce ne sera plus ce type de règles que l'on nous imposera mais peut-être d'autres règles qui pourraient être aussi dangereuses que celles-là. Il ne faut pas refuser le débat, au contraire. Je pense que c'est le bon prétexte pour que, entre nous, quand je dis entre nous, entre Nogentais, on se pose la question, et non pas la réponse, qui sera suggérée par l'étude et qui montrera les conséquences d'une densification, disons le terme, du fait de l'évolution des règles d'urbanisme. C'est tout. Je me suis prononcé sur l'évolution et des règles d'urbanisme plusieurs fois. Les choses sont claires mais je ne le dirai pas ce soir.

Je vais vous donner un exemple et on arrêtera là si personne d'autre ne prend pas la parole. Si nous prenons la RN 34, boulevard de Strasbourg, si nous prenons la RD 120, Grande Rue Charles de Gaulle et Jacques Kablé, si nous prenons l'hyper centre-ville, aujourd'hui si nous voulons réaliser des opérations, dans un cadre cohérent avec les densités existantes, nous n'avons pas besoin de cette règle des 30 %. Elle existe dans le POS. Nous avons dans le POS des possibilités de construire tout à fait dans ces zones là. Pourquoi ? Parce que, sur le boulevard de Strasbourg, par exemple, nous sommes en zone UA. Et en zone UA, on peut faire au moins ce qui existe déjà. En ce qui concerne les règles, il y a la loi Boutin. On l'a déjà utilisée. Elle peut monter jusqu'à 50 %. Ce n'est pas neutre, la loi Boutin. On ne l'a jamais utilisée dans ces proportions. Il y a aussi le Grenelle de l'environnement où là vous avez un sur COS pour l'aspect énergie, Monsieur SAJHAU. Les économies d'énergie, les bâtiments zéro consommation, vous avez des ratios qui vous permettent d'augmenter la constructibilité. J'ai du mal à me dire que ce dispositif est intéressant. En revanche, là où cela pourrait être intéressant, et c'est là que j'attends la réponse de nos concitoyens et des conseils de quartier, c'est que dans deux ou trois secteurs à caractère habitat individuel majoritairement, quand vous avez une parcelle suffisamment grande et que votre famille évolue, vous avez une maison individuelle, vous voulez avoir 20 mètres carrés de plus construire une chambre de plus, c'est-à-dire, faire une extension de votre maison tout en restant habitat individuel, et les 30 % pourraient être utiles. C'est la

question qu'il faut que les gens se posent et il faut que chacun réfléchisse à cela. On ne va pas dire brutalement que l'on n'en veut pas. Je pense qu'il y a des Nogentais qui aujourd'hui quittent Nogent pour trouver des maisons plus grandes un peu plus loin parce qu'ils ne peuvent pas ajouter la pièce qui leur manque pour loger leur famille.

C'est une question qu'il faut aborder. On verra les réponses. Chacun répondra comme il le souhaitera. En fonction de cette consultation, je répète suite à l'intervention de M. GILLES, nous commencerons par les conseils de quartiers et si c'est nécessaire on prolongera la consultation du public, nous verrons comment chacun réagira par rapport au document que l'on présentera et qui sera brut, sans avis préalable en disant : si nous le faisons, voilà ce que cela donnera dans chacune des zones du Plan d'Occupation des Sols actuel. Tout le monde jugera. J'ai confiance dans le réalisme et dans l'aspect rationnel de nos concitoyens s'ils veulent bien se prêter à cette consultation.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous allons passer au vote.

M. SAJHAU.- Un mot, si vous permettez. Monsieur ARAZI, je pense que le sujet n'est pas de dire oui ou non. C'est une opportunité de discuter. On voit tous que le sujet de la densification est un sujet sensible. On en souffre notamment par ce que l'on a évoqué avant, sur les transports. Il y a des endroits où quelques mètres de plus et on a des concitoyens qui ont posé ces questions et qui sont bloqués aujourd'hui par le COS, ils ne peuvent pas louer une chambre qu'ils aimeraient louer pour pouvoir payer certaines choses, etc. Cela peut être un bon point. Alors que sur d'autres zones, on sait que l'on est déjà trop dense. Ouvrir le sujet de cette sorte, permet de laisser quand même un vrai débat.

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? De toute façon, nous entrons dans un dispositif où c'est plus la façon de le faire sur laquelle vous allez voter.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN), et 1 voix contre (M. ARAZI).

Merci.

12/112 - Approbation du mémorandum fixant les engagements de la ville de Nogent sur les modifications du projet de Cité d'Affaires Nogent Baltard

M. le Maire.- Il est porté à votre connaissance les orientations retenues pour l'exécution du contrat de programme pour la réalisation du projet urbain Nogent Baltard, suite aux échanges du groupe de travail réunissant des représentants de la Ville, d'Eiffage et des requérants. Quand on dit des représentants, c'est pour l'ensemble car la Ville n'avait qu'un représentant et c'était notre architecte municipal qui a participé à ces réunions. Il n'y avait pas d'élu dans ce groupe de travail.

Je vais vous présenter rapidement les orientations qui modifient l'affectation définitive de la programmation immobilière de l'ensemble des terrains inscrits au périmètre du contrat programme. Les orientations retenues. En matière d'affectation des terrains, le périmètre Baltard recevra des programmes immobiliers composés du siège social d'une des filiales du groupe Eiffage, des bureaux et activités de la RATP, de logements en accession libre et en locatif social, une crèche privée, un parking mutualisé en sous-sol, un pôle multi modal. Le pôle multi modal, il faut se rappeler qu'il est le résultat du pôle PDU que nous avons lancé au début des années 2000. Il se trouve que ce pôle multi modal a évolué forcément car les normes ont évolué en matière d'accessibilité. Nous sommes en train de le redéfinir, avec le syndicat des transports Ile de France et la RATP, notamment en matière d'escalier mécanique, etc. Deuxième point, le périmètre Pierre Sépard, parcelle accueillant la place et la gare historique, accueillera un équipement public à définir et un programme d'accompagnement de quelques logements. Des permis de construire modificatifs seront déposés afin d'intégrer ces évolutions, notamment concernant le PC qui recevait actuellement la Résidence Services que d'autres appellent la Résidence de tourisme. Après modification, l'immeuble accueillera 73 logements dont 50 % sociaux. Son architecture sera modifiée. L'autre PC recevant la Résidence de logement Baltard, c'est-à-dire, le bâtiment qui est en contrebas de l'hôpital privé Armand Brillard et en regard du Pavillon Baltard, au-dessus de l'école Victor Hugo, le bâtiment sera modifié dans sa volumétrie et son écriture

architecturale. En matière de stationnement, considérant la démolition du PSR, du parking actuel, et l'impact de la transformation de la résidence hôtelière en immeuble de logements en application des règles du POS, et dans la perspective d'optimiser l'usage des parkings, il est proposé un parc de 600 places réparties comme tel. Ces chiffres sont dans le mémorandum soumis à votre vote ce soir.

Le dispositif administratif et financier. La Ville déclare son intention d'acquérir entre les mains de la RATP l'ensemble des terrains de la place Pierre Séward pour une enveloppe budgétaire évaluée actuellement à 2 millions d'euros. La Ville entend respecter l'équilibre financier entre les recettes fiscales perçues au titre des dépenses d'investissement pour la réalisation des espaces publics. La Ville souhaite s'assurer du strict équilibre financier pour la réalisation du parc de stationnement par la mise en œuvre de modalités de financement appropriées et la Ville organisera un processus de concertation avec la population pour définir les orientations d'aménagement de la place Pierre Séward. En gros, le dernier point veut dire que l'on sera dans un processus de conception/réalisation à la suite d'une définition du projet.

L'impact des modifications du projet urbain. Avant, c'est-à-dire actuellement, vous avez une résidence hôtelière de 117 chambres et 6.020 mètres carrés de SHON, la résidence Baltard 5.505 mètres carrés de SHON. Si je ne parle pas d'autres bâtiments, c'est simplement parce qu'ils ne sont pas modifiés. Le parc de stationnement, la jauge de 600 places dont 514 mutualisés et 86 privatisés logements. Dans ce cas, je parlerai de l'après. Les recettes pour la Ville sans la part Conseil général qui est de 25 % sur le PLD, le coût unitaire du PLD qui était fixé et qui est bloqué depuis le début de nos discussions, à 600 euros par mètre carré. Le plafond légal de densité, la recette est de 5.288.400. La taxe locale d'équipement, de 957.791. Soit une recette pour la Ville de 6.246.000. Ce dont je viens de vous parler, est traduit et résumé dans la colonne de droite. Les chiffres sont évalués sur des données actuelles sous réserve des calculs de la surface de plancher.

Je m'explique. Il se trouve qu'entre temps, une loi a modifié le dispositif. Nous sommes passés de la SHON à la surface de plancher. La surface de plancher peut nous amener à avoir une diminution du nombre de mètres carrés relevant du PLD. Cela, nous en reparlerons après, une fois que les permis modificatifs auront été déposés. Donc,

73 logements dont 37 logements sociaux, soit 50 %, à la place des 117 chambres de la résidence hôtelière, soit 5.400 mètres carrés de SHON. Par conséquent, une perte de 620 mètres carrés. La résidence Baltard, 5.110 mètres carrés SHON, une perte de 395 mètres carrés de SHON, donc 105 sur la crèche. La jauge du stationnement reste de 600 places au total, dont 483 mutualisées et 117 privatisées logements. Le coût unitaire n'a pas changé. La perte de mètres carrés actuels est donc de 1.030 mètres carrés. Le PLD passe à 4.824.000. La taxe d'aménagement, nous ne pouvons pas la calculer dans les conditions actuelles, tant que les permis modificatifs ne nous ont pas été déposés, la perte de 465.000 euros minima de surface de plancher accentuant le déficit.

En gros, si nous devions estimer aujourd'hui en fonction des éléments que nous avons, la perte par rapport à la colonne de gauche, on pourrait se situer entre 700 et 900.000 euros de perte de recettes pour la Ville, suite à la signature de ce mémorandum. Il est certain qu'il nous fallait trouver d'une solution. J'ai considéré qu'il était naturel et normal que nous nous privilégions la discussion et la négociation pour faire en sorte que nous sortions enfin après autant de mois de palabres et de discussions, de cette impasse. Mes chers collègues, la vie est faite de retournement, de changement. C'est à notre capacité collective qu'il revient de prendre le mieux possible un certain nombre de virages. C'est à cette capacité que l'on reconnaît la qualité des uns et des autres au regard de l'intérêt général. Comme je le disais dans l'édito municipal, je considère que si tout cela se passe comme nous l'espérons, nous aurons sauvé peut-être un projet qui est déterminant pour l'avenir de notre collectivité. Cependant, il faut admettre le fait qu'en recettes d'urbanisme, nous allons perdre entre 700 et 800.000 euros. Peut-être un peu plus parce que les permis, pour l'instant on ne les a pas. Ce sont des estimations. Est-ce 620 mètres carrés de moins, ou 105 mètres carrés de moins ? Cela peut être un peu plus. Pour l'instant, nous avons fait nos calculs sur 1.030 mètres carrés. Voilà ce que je voulais vous présenter et je vous laisse réagir à ce document.

Vous avez les modifications parce que les permis modificatifs ne sont pas terminés. Il n'empêche que j'avais demandée à Eiffage de montrer des faisabilités basées sur les chiffres que vous venez de voir. C'est la résidence qui est située en regard du Baltard, au-dessus de l'école Victor Hugo. A gauche, la précédente ; à droite, la modification.

C'est l'aspect général du projet. Sachant qu'à droite, vous avez la nouvelle et à gauche l'ancienne perspective. Le document que vous avez en bas, c'est la modification de la façade en vue de remplacer la résidence de tourisme à droite par des logements, le bâtiment de logement. On va voir plus loin, à gauche c'était le projet précédent, résidence de tourisme. A droite, ce sont les 73 logements, dont 50 % de logements sociaux, qui viendront prendre la place avenue de Joinville, avec en rez-de-chaussée une activité. Voilà, je n'ai pour l'instant rien à ajouter. Je vous laisse réagir, prendre la parole et me donner votre avis.

M. DEGRASSAT.- Monsieur le Maire, c'est un dossier qui est évidemment très important pour la commune. Cela fait longtemps, qu'il y a eu beaucoup de concertations. En un sens, je me félicite que le recours déposé n'ait pas abouti, car il y avait un gros risque je pense de perdre le siège social d'une société importante et c'est important pour l'équilibre économique de notre commune. Je voudrais savoir fois complémentirement quel planning peut-on escompter quant à la réalisation de ce projet ?

M. ARAZI.- Cela fait écho, ma question va faire écho à ce que vient de dire mon collègue M. DEGRASSAT. La viabilité du projet, je crois que tous les Nogentais l'ont bien en tête. Souvent, les Nogentais me disent : alors, cela en est où ? Mais dans le projet tel que vous l'avez présenté, il y a quand même encore l'idée que la filiale Eiffage TP devait venir occuper ces locaux. Or, dans le premier programme, normalement c'était fin 2012 que, normalement, Eiffage TP qui déménage de Neuilly sur Marne, devait intégrer ces locaux. Or, des informations publiques révèlent que le siège d'Eiffage TP va aller ailleurs, dans d'autres bureaux. Ce qui pose la question, vous m'avez répondu en commission des finances, c'était assez sympathique, en me disant que c'était une autre filiale. C'est bien spécifié, une filiale d'Eiffage.

M. le Maire.- Non, je ne vous ai rien dit, j'ai été très...

M. ARAZI.- Vous l'avez suggéré habilement. Il n'en reste pas moins que l'équilibre de ce projet, depuis le point de départ, et je pense qu'il a intéressé beaucoup de gens, y compris les élus, c'est la présence d'Eiffage, d'une filiale. Il faut peut-être, vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question tout à l'heure, j'espère que vous éclaircirez un peu plus, vous nous donnerez un peu plus d'information sur la présence

de qui occuperait ces locaux. Reste quand même, dans la situation économique actuelle, une inquiétude sur éventuellement un projet avec des bureaux, peut-être qui pourraient ne pas être affectés. Toutes les personnes ici qui lèvent la tête ont pu voir depuis maintenant quelques mois, des panneaux de bureau à louer partout à Paris et en Ile de France. Je pense que cet élément, j'aimerais, je pense, avoir votre retour sur ce point.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je suis plutôt satisfait que le processus de négociation ait permis d'aboutir quand même à un résultat. Je pense que la piste était étroite. On a réussi. Je pense que chacun y a mis du sien et c'est très bien comme cela. La chose quand même qu'il faut avoir en tête, c'est qu'il y a encore d'autres étapes. Vous avez évoqué d'autres points qui méritent encore d'être précisés, puisqu'il y aura forcément de nouveaux permis, un nouveau contrat de programme, etc. De notre côté, il y a toujours le recours contre la déclaration de projet. Il faudra que l'on voit aussi à quel moment on peut éventuellement proposer aux requérants de mettre fin à cette procédure, à partir du moment où tous les engagements que l'on devrait valider aujourd'hui, se mettront en place. Je pense qu'il y a encore un peu de chemin à faire ensemble. A priori, je pense que nous sommes sur la bonne piste, mais il faut avoir ces différents éléments en tête. Par rapport aux inquiétudes qui s'expriment, je ne suis pas trop inquiet sur l'utilisation des bureaux. Si Eiffage fait l'investissement, surtout dans le contexte actuel, c'est qu'a priori ils savent qu'ils auront quand même des opportunités pour les utiliser. Ce sont quand même des professionnels, ils savent ce qu'ils font. L'inquiétude n'est donc pas là. Il y a d'autres points qui méritent que l'on y retravaille mais on ne va sûrement pas évoquer tous ces points aujourd'hui, notamment la façon de financer et de prendre en charge le parking. Il y a encore un certain nombre de petits points à préciser.

Simplement, je voudrais noter à la fin de ce processus, ce que je voudrais que l'on essaie collectivement de prendre en compte, c'est d'essayer de travailler d'une autre façon sur d'autres dossiers lourds de ce type, sans être contraints d'échanger tous les noms d'oiseau comme on l'a fait depuis quelques années dans cette enceinte, et d'être obligés de recourir à des processus juridiques qui, quelque part, nous font prendre des risques. Comme le disait M. DEGRASSAT, si le tribunal par un artifice

de procédure n'avait pas rejeté notre recours contre les permis, il n'est pas du tout sûr que les 198 requérants, parce qu'il y en avait 198, se soient tous retirés. De fait, le tribunal nous a rendu service puisque, en refusant notre recours, il obligeait à une nouvelle procédure d'appels et on a vu qu'au dernier moment, il n'y avait plus qu'une dizaine de personnes prêtes à faire un appel. Je pense que cela aussi, il faut que l'on en soit conscient. Quand on est obligé d'utiliser des outils de type juridique, on prend aussi un risque. C'est qu'une personne puisse tout faire basculer. Et cela, je pense que c'est quelque chose qu'il faut que l'on intègre et si possible que l'on ait l'intelligence de pouvoir discuter en amont, sans être obligé de recourir à ces outils.

M. GEIB.- Je vais aller dans le même sens. Je tenais à remercier les différents participants aux différentes réunions pour le dialogue qu'il y a eu, l'écoute mutuelle et puis le fait que nous sommes arrivés à un résultat. De ce côté, c'est positif même si cela n'a pas toujours été facile. Je suis aussi content que l'on ait pu sécuriser quelque part la place Pierre Sépard. Globalement, les différentes interventions ont permis d'intégrer la place Pierre Sépard et puis peut-être dans l'avenir de gérer son développement d'une manière plus harmonieuse et en attente avec les riverains de cette place. Globalement, un ensemble de discussions positives et de débats avec un mémorandum qui permet à tout le monde d'atteindre les objectifs que l'on s'était fixés. Effectivement, un regret, c'est d'avoir été obligé d'utiliser des outils juridiques et donc d'avoir retardé le projet. C'est vrai que c'est dommage, mais cela fait partie malheureusement de la vie politique, parfois lorsqu'il y a désaccord et que l'on n'arrive pas à discuter en amont. Donc, essayons dans l'avenir, lorsque l'on a ce genre de blocages, de les régler entre nous avant, surtout que l'on se rend compte que quand on a décidé, que l'on est plein de bonne volonté, on a arrive à un résultat.

M. le Maire.- Je trouve à la fois très intéressant que nous soyons arrivés à cet accord. Cependant, je ne peux pas accepter un certain nombre de vos commentaires. Je ne peux pas les accepter car ils sont malhonnêtes au plan intellectuel. Plus de 90 heures de concertation avant la signature des permis de construire. Je ne vous ai pas vu dans ces concertations. Vous considérez que c'est en instrumentalisant la justice que vous avez fait évoluer le dossier. Non, vous n'avez pas fait évoluer le dossier parce que vous aviez déposé un recours. Vous avez fait évoluer le dossier parce que le tribunal a considéré que votre recours était

irrecevable. Ce n'est pas, Monsieur GILLES, un artifice. Autrement dit, quand la justice ne va pas dans votre sens c'est un artifice, mais quand elle va dans votre sens, c'est une bonne décision du tribunal administratif. Je trouve cela assez intéressant. Vous organisez votre communication de cette façon sur tous les dossiers en général.

Il aurait pu évoluer, ce dossier. Il pouvait évoluer dans le cadre de la concertation qui avait été menée. Qui interdisait de dire que l'on préférerait 50 % de logements sociaux plutôt que 30 ou que l'on préférerait 80 % de logements sociaux plutôt que 20 ? Personne ne vous interdisait de le dire. D'ailleurs, M. FONTAINE pourrait vous le dire. Je me demande même si je n'avais pas échangé avec M. GEIB sur ce dossier des logements sociaux. C'est une alternative qui avait été évoquée, il y a un certain nombre de mois en matière de logements sociaux. Pourquoi ? Parce que nous sommes confrontés à un PLH et que, dans le cadre du PLU, il valait mieux mettre des logements à caractère social, parce que nous n'avons pas défini ce que serait ces logements sociaux, sur un site comme celui-là. D'ailleurs, rappelons-nous, au début la RATP voulait mettre, par sa filiale qui construit des logements sociaux, 80 logements destinés aux agents de la RATP. Au tout début du projet, c'était bien cela qui était prévu à la place de la résidence touristique.

Autrement dit, OK, on est arrivé à une conclusion. Je peux vous garantir que si vous aviez, vous, de votre côté, parce que pour discuter il faut être deux, discuté, travaillé avec l'ensemble des personnes qui ont composé les ateliers thématiques, ce ne sont pas des Nogentais de seconde zone ces gens-là, ils ont passé du temps, ils ont passé des heures dans des discussions qui ont valu pas mal de pages de compte-rendus. Tout cela aurait pu avancer peut-être de façon différente. En effet, en final, bien sûr que le résultat nous convient à tous. Il fallait sortir de cette impasse. Si j'ai privilégié et que je n'ai pas voulu m'impliquer dans la discussion, c'est parce que je voulais que l'on sorte de cette affaire. Pourquoi ? Simplement parce que cela pouvait nous filer entre les doigts. Actuellement, Eiffage bien que ce soit un grand groupe, a les mêmes problèmes que les autres grands groupes dans ce type de métier. Tout à l'heure, M. ARAZI a voulu faire un scoop en insinuant certaines choses concernant Eiffage TP. Tiens, c'est bizarre, ils sont toujours à Neuilly sur Marne. Que vont-ils devenir ? Où vont-ils aller ? Etc.

Je peux vous dire aujourd'hui, après des discussions récentes, que ce ne sera pas Eiffage TP qui sera présent sur site. C'est fini. Pourquoi ? Simplement parce qu'il y a eu un changement de direction, déjà. Si vous suivez bien l'évolution de ces grandes sociétés, le PDG d'Eiffage a changé. Le PDG de Eiffage TP a changé, il n'y a pas longtemps, il y a un an même pas. Les stratégies qui ont été redéfinies, conduisent Eiffage TP à partir à Vélizy. Il s'agit de faire en sorte qu'Eiffage nous amène le siège d'une société. Pourquoi je me bats pour avoir le siège d'une société ? Simplement parce que c'est la meilleure façon de sécuriser. Si c'est un siège social qui s'installe en totalité, on ne se déplace pas de la même façon que si on loue à l'étage des bureaux comme cela est fait avec les panneaux que vous indiquez. En fait, c'est du bureau, mais ce n'est pas de l'activité à proprement parler. Derrière l'affectation de ces bureaux, il y a les contributions au plan des taxes en matière économique. Suivant le type d'activité, vous ne percevez pas les mêmes recettes en matière de finances, que ce soit dans le domaine du foncier ou que ce soit dans le domaine de la contribution économique territoriale, CET, qui a remplacé la taxe professionnelle. Là, nous prenons donc des risques. Nous prenons des risques pour l'avenir parce que je vous l'avais bien expliqué, l'objectif c'est d'apporter dans cette communauté d'agglomération des recettes fiscales qui ne s'appuient pas uniquement sur les taxes, taxe d'habitation et foncier, qui pèsent sur les ménages. L'objectif est bien de donner un meilleur équilibre dans les recettes fiscales de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

A part cela, annoncer que l'on va requalifier la place Pierre Sépard, je tiens à vous rappeler quand même qu'avant vos recours, bien avant, j'avais pris l'engagement que nous garderions la petite gare et ce, en contradiction totale avec certains de mes collègues qui considéraient que ce n'était pas un bon choix. J'ai toujours dit et s'il y a des anciens dans la salle, je pense à Mme RYNINE, quand elle s'occupait de tourisme, avant même d'être élu Maire j'avais dit, quand j'étais adjoint, que cette gare pouvait très bien accueillir l'Office de tourisme de la Ville et de la Communauté d'agglomération. N'arrivez donc pas fiers avec l'étendard en bandoulière. Cette idée, vous n'avez fait que surfer sur ce qu'il existait déjà dans l'air, au niveau de la place Pierre Sépard. Après, bien sûr, la RATP en est propriétaire. Elle est propriétaire des terrains plus de la place. Il faut maintenant qu'elle puisse accepter la somme qui est inscrite dans ce mémorandum pour nous céder l'ensemble, je dis bien l'ensemble. Nous allons discuter encore sur ce sujet.

Les permis modificatifs vont être déposés. Ils seront conformes aux engagements qu'Eiffage a pris et que la Ville a validés dans le cadre du groupe de travail. Ils devraient être finalisés fin juillet, début août. Ils vont être analysés par les services de la Ville. Nous allons examiner à la fois leur conformité, mais aussi leur capacité en matière de surface de plancher. En septembre, nous pourrons avoir de nouveau une information entre nous, pour voir comment l'équilibre que je vous ai présenté et qui n'est que provisoire, sera respecté ou pas. Dans la foulée, il y a bien sûr d'autres dispositions à vérifier, finaliser le projet de parking. Je m'y emploie actuellement. Sachons quand même une chose : nous ne manipulons pas des centaines de milliers d'euros, un parking comme celui que je viens de vous présenter, c'est plutôt 9 millions d'euros. Après, il faut le rentabiliser. Si cela ce n'est pas un équipement, je voudrais bien que l'on m'explique ce qu'est un équipement public. Tout cela reste à faire.

Si tout se passe correctement, le calendrier estimé avec Eiffage, prévoit le début des travaux au deuxième semestre 2013. Durée des travaux, 2 ans et demi par tranches successives parce que tout ne va pas monter d'un seul coup. C'est au-delà de 2015. Disons à fin 2015. La raison voudrait, fin 2015 au moins, que ce projet soit terminé.

Quelles seront les conditions en matière de croissance en, matière de finances d'ici là ? J'espère simplement que nous aurons une situation un peu meilleure ne serait-ce qu'au plan bancaire pour pouvoir financer ce type d'investissement. C'est un investissement qui dépasse les 100 millions d'euros. Actuellement, Eiffage dans un projet non pas identique, mais dans la réhabilitation et la reconstruction d'une abbaye à côté de Bordeaux, qui va coûter 250 millions d'euros, mon petit doigt m'a dit qu'il n'avait pas trouvé de banque pour les accompagner sur ce projet. Il faut savoir que nous entrons dans une période de tourbillons, de turbulences. La seule chose que j'espère, c'est que par intérêt pour valoriser les terrains que nous allons acheter à la RATP et céder, pour cela il faut revisiter, Monsieur GILLES, le contrat, de programme, j'espère qu'ils vont rester attachés à ce projet. Je le crois vraiment. Je ne veux pas vous donner un message défaitiste, mais il faudra essayer de les convaincre un peu plus. Je pense qu'ils sont bien décidés à le lancer.

En ce qui concerne l'affectation des locaux à caractère commercial, nous allons commencer à y travailler tranquillement. Aujourd'hui, je pense que nous avons fait un grand pas si nous acceptons

ce mémorandum. Mais sachez une chose en revanche, je n'ai pas vérifié parce que c'était difficile de le vérifier pour ce soir, le 9, s'il y avait un appel. Il y avait comme signataires principaux 30 signataires. J'aime bien quand on gonfle les chiffres. Nous étions 198, pourquoi pas 400 ou 300 ?. Les autres personnes n'ont pas signé le recours. Elles avaient signé sur des documents qui ne les engageaient pas devant le tribunal administratif. Les seuls qui pouvaient réagir au tribunal administratif, voire en appel, ce sont les 30. Et dans les 30, aujourd'hui je n'ai pas de garantie sur le fait que l'un d'entre eux n'ait pas déposé un appel contre la décision du tribunal administratif pour irrecevabilité de la requête. Il faut attendre quelques jours et on le saura. Si vraiment il n'y a pas d'appel, ce sera très bien, on pourra continuer à avancer. S'il y a un appel, vous me permettrez de vous dire que je ne peux pas faire des plans sur la comète et puis demander à Eiffage s'ils peuvent rester encore un an de plus, pour le cas où il y aurait un appel sur le recours qui a été jugé irrecevable par le tribunal administratif.

Voilà les enjeux que nous avons. Nous regardons les choses avec beaucoup de vérité et on prend les choses comme elles arrivent. Mais nous avons heureusement, grâce à la proposition qui vous est faite ce soir, la possibilité tous ensemble de sortir d'une impasse dans laquelle, pour des raisons qui sont différentes suivant l'interlocuteur, nous nous sommes enfermés.

M. ARAZI.- Vous avez poussé un petit coup de gueule, au tout début. Moi je voudrais aussi...

M. le Maire.- Ah, vous appelez cela un coup de gueule ?

M. ARAZI.- Au tout début, je ne sais, un petit coup de grisou, un petit coup de colère.

M. le Maire.- Vraiment, vous n'assistez pas à certaines réunions.

M. ARAZI.- Si, je vous assure.

M. le Maire.- Si c'est cela un coup de gueule, vous m'excuserez...

M. ARAZI.- Un petit coup d'énervement. Moi aussi...

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, ne me provoquez pas parce que je pourrais en pousser un.

M. ARAZI.- Ne vous inquiétez pas, ce qui va arriver va peut-être vous amener à réagir.

M. le Maire.- Ce que vous êtes en train de dire, Monsieur ARAZI, n'est pas à la hauteur de la décision que nous devons prendre. Nous ne nous amusons pas aujourd'hui. Je n'ai pas envie de pousser de coup de gueule, sauf pour entendre des choses comme celles que vous êtes en train de nous dire.

M. ARAZI.- Je voulais pousser le mien sachant que je rappelle, tout à l'heure vous disiez : on n'a pas fait de proposition, etc. Oui, pendant un an, j'ai participé à des ateliers, en tant qu'adjoint et, à ce titre, j'ai fait un certain nombre de propositions. Je veux rappeler quand même que, dans cette même assemblée, vous avez trouvé opportun de me faire retirer mes délégations par le Conseil municipal...

M. le Maire.- Je ne le regrette pas !

M. ARAZI.- ...au titre, excusez-moi, de mes positions concernant Eiffage. Je tiens à le dire parce que cela fait vraiment partie du sujet, bien que j'ai voté contre pratiquement l'ensemble de ces décisions, à aucun moment je n'ai fait de recours et je n'ai participé au recours parce que j'ai considéré, et pourtant j'aurais pu avoir envie de pouvoir m'opposer, mais je considérais que la venue d'Eiffage était plus importante pour l'intérêt général de la ville. Et à ce titre, j'ai fait passer l'intérêt général de la ville avant ma position et j'en suis bien aise parce que j'ai quand même le sentiment que les décisions qui ont été prises, ont peut-être amené à ce que ce projet ne se fasse pas et j'ai bien conscience là aussi de l'effort qu'il a fallu faire pour vous, pour revenir au processus de concertation. J'aurais aimé qu'il ait lieu beaucoup plus tôt.

M. le Maire.- Cela veut dire quoi ? Vous voulez que l'on vous remercie de ne pas avoir déposé de recours ? S'il faut le faire, je suis prêt à le faire.

Mme DEBAECKER.- Je voudrais dire que, comme je l'ai toujours dit depuis le début, j'étais favorable à un projet ici. Je suis très contente qu'il ait pu aboutir, que les discussions aient pu aboutir à un mémorandum, que l'on va délibérer ce soir. J'ai participé à des réunions. J'ai demandé qu'il y ait des locaux d'activité, de bureau. Au début, il y en avait et ils ont disparu. On n'est donc pas forcément écouté.

Mais je voudrais dire que, quand j'entends certaines réflexions effarouchées vis-à-vis de recours qui peuvent exister, il faut se souvenir si les recours qui avaient été actionnés en 2000-2001 contre le projet qui était bouclé, avec une rénovation totale de la gare RER qui ne serait pas le bouge dans lequel on va tous les jours quand on prend les transports, les associations créées pour ce faire, par l'intermédiaire de vous Monsieur le Maire qui était derrière, on aurait des choses rénovées. Il faut s'en souvenir. Cela fait douze ans de "plantés", comme beaucoup de projets à Nogent qui ont été "plantés" parce que vous avez voulu casser ce que j'avais fait. On peut parler du cinéma, les deux salles sont là, douze ans de "plantés" et beaucoup de projets que vous avez "plantés" uniquement pour des objectifs politiques. Il faut s'en souvenir et ne pas jouer les vierges effarouchées en disant : oh, ce n'est pas bien ces recours qui empêchent de faire fonctionner ce qu'il se passe dans la ville.

Voilà ce que je voulais, mon coup de gueule le voilà. C'est une réalité. En 2001, les permis étaient tous délivrés, mais il y avait derrière une association agitée par M. MARTIN qui en a profité pour emporter les élections par la suite à 80 voix. Voilà l'histoire. On a "planté" une belle gare RER qui devrait depuis 12 ans fonctionner parfaitement.

M. le Maire.- Je ne vais pas recommencer le débat entre nous.

Mme DEBAECKER.- Non parce que c'est la vérité.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas la vérité. Votre projet, c'était de l'habitat et uniquement de l'habitat pour le personnel de la RATP. Il n'y avait pas de siège social, il n'y avait pas d'activité au rez-de-chaussée. On ne faisait qu'occuper ce que l'on appelait la boucle verte. Nous avons considéré...

Mme DEBAECKER.- C'était déjà bien, il n'y avait pas le parking. Vous le savez bien, il n'était pas en fin de bail. On ne pouvait pas le faire avec cela. C'était déjà bien.

M. le Maire.- Là, nous n'aurons pas le parking sous les yeux.

Mme DEBAECKER.- Il fallait attendre la fin de la concession. Vous le savez très bien. Ce n'est pas contradictoire.

M. le Maire.- En ce qui concerne le cinéma, nous nous étions opposés. Pourquoi ? Vous l'avez vendu et nous ne voulions pas le vendre. C'est tout. Le résultat...

Mme DEBAECKER.- Vous avez "planté" le projet. Deux salles viennent juste d'être finies douze ans après.

M. le Maire.- Oui parce que le propriétaire...

Mme DEBAECKER.- Et vous avez bien été obligés de vendre parce que tous les actes étaient légitimes.

M. le Maire.- Le propriétaire n'avait pas les moyens de...

Mme DEBAECKER.- Et tout cela a coûté très cher à la commune en procédure.

M. EYCHENNE.- Monsieur le Maire, je voulais quand même revenir sur un point.

M. le Maire.- Vous remboursiez les travaux de remise en état d'un cinéma que vous aviez vendu. Enfin, fermons la parenthèse.

M. EYCHENNE.- On peut s'assurer de la qualité et de la continuité du projet qui est un projet structurant pour la ville. Néanmoins, dans les périodes économiques difficiles que l'on traverse, il y a quand même un point que vous avez souligné tout à l'heure et qui n'est pas à négliger. On aurait pu s'attendre à ce que, malgré les modifications,

on conserve le même équilibre financier sur ce projet. Or, finalement, c'est une perte pour la Ville dans ses investissements, puisque l'on n'est pas loin de 1 million d'euros de manque à gagner sur ce projet, 1 million d'euros qu'il faudra de toute façon aller chercher dans les budgets de la Ville ou qui manqueront dans les budgets de la Ville pour les futurs projets à mener. Si l'on veut faire un ratio, sur la future crèche qui va être construite à Nogent et qui va coûter 3 millions d'euros, 1 million d'euros ce sont donc 30 berceaux qui pourraient venir à manquer sur une crèche. C'est quand même dommage aujourd'hui de se priver d'argent qui pourrait revenir de ce type de projet.

M. le Maire.- Merci.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur un point et je vais réagir par rapport à ce que vient de dire M. EYCHENNE.

Le premier point, simplement factuel, ce n'est pas une question de querelle politique. De toute façon, cela n'a aucun intérêt. Mais les 198 personnes, les 30 plus les autres, ont toutes reçu la même lettre du tribunal qui leur ouvrait le droit à faire appel. Il y a donc 198 personnes qui avaient la possibilité de faire appel.

M. le Maire.- Elles ne l'ont pas fait.

M. GILLES.- Elles ne l'ont pas fait. On a fait une réunion lundi dernier, il y a une semaine. Il ne restait plus qu'une dizaine de personnes. Et à 10, elles ont considéré que, effectivement, cela n'avait pas de sens. Vous savez, en plus, que dans ces dix, il n'y avait ni M. GEIB ni moi-même ni Michel ROMANET. On avait déjà considéré que ce n'était pas nécessaire. A ma connaissance, parmi les 198, personne n'a fait d'appel. On en donnera confirmation mais, aujourd'hui en tout cas, personne ne s'est manifesté. Elles avaient tout intérêt à le faire puisque, comme il y en avait une dizaine qui était prête à le faire, elles auraient pu partager les frais. C'est le premier point.

Le deuxième sujet, c'est par rapport à ce que dit M. EYCHENNE. Il faut bien voir ce que l'on a marqué dans le mémorandum. C'est justement pour rétablir l'équilibre financier. L'équilibre financier avait été dégradé. C'est cela qui n'est peut-être pas très clair.

C'est aussi là-dessus sur lequel on s'est battu. En fait, pourquoi rétablit-on l'équilibre financier ? C'est, notamment sur la place Pierre Sépard, où l'on essaie, et cela va être une partie de bras de fer que vous aurez à mener avec la RATP, de ramener les prétentions de la RATP à 2 millions d'euros maximum. Je vous rappelle quand même que la RATP demandait 3,5 millions pour la place Pierre Sépard ou l'équivalent en droits à construire. C'est cet équilibre financier qui a été ramené. Ce qui est écrit noir sur blanc dans le mémorandum, c'est que l'on revient sur les engagements de 2008, c'est-à-dire que cela ne doit pas coûter un centime aux contribuables nogentais. C'est quelque chose qui est important. Effectivement, si cette clause n'est pas respectée, cela posera un problème. L'objectif est bien là. Cet objectif avait été perdu de vue dans le cadre des évolutions.

M. le Maire.- Vous n'aviez pas tous les éléments, Monsieur GILLES, pour pouvoir affirmer ce genre de choses. Vous n'aviez pas tous les éléments concernant la place Pierre Sépard. Elle va nous coûter 2 millions d'euros, alors que la gare ne nous aurait peut-être pas coûté ce prix là si l'on avait pu négocier avec la RATP autrement. Seulement, si elle est descendue à 2 millions d'euros, c'est peut-être aussi parce qu'il y a des personnes qui ont discuté avec elle. Mais cela n'est pas fait. Cela veut dire qu'il faut encore négocier sur ce point. Si la RATP avait l'intention de faire quelque chose de ce secteur, c'était pour mettre les fameux logements de Logis Transport qu'elle aurait dû réaliser dans l'opération dont parlait de Mme DEBAECKER tout à l'heure.

Enfin, je ne vais pas refaire l'histoire parce que cela ne m'intéresse pas. Je regarde demain. Je regarde l'avenir. Et je fais en sorte que nous puissions avancer ensemble. La force d'un projet, c'est souvent l'unanimité de ceux qui le portent. Le Conseil municipal doit, c'est ce que je lui demande ce soir, porter ce projet car il est le fruit d'un travail collectif. Par conséquent, je crois que, vis-à-vis de l'image que nous avons à donner face à la RATP et Eiffage, il est important que nous soyons clairs dans notre détermination.

Y a-t-il d'autre prise de parole ? Je mets le mémorandum aux voix. On ne sait jamais !

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN), et 1 abstention (M. ARAZI).

Une abstention ? J'ai failli demander qui ne prenait pas part au vote.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre vote non pas unanimité... quoique les abstentions ne comptent pas. En général, elles ne comptent pas dans le régime électoral.

Je vous remercie. Nous allons continuer à travailler sur ce dossier stratégique pour la ville.

12/113 - Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain cadastrée P 57 au profit de l'institut Montalembert

(M. HIRT présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des avis, des commentaires, des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

En fait, grâce à cette opération, l'institut Montalembert va avoir le même dispositif pour stationner les deux-roues qu'Albert de Mun de l'autre côté. Vous avez vu, il y a un décroché sur la gare. Il y aura le même dispositif.

12/114 - Convention d'acquisition et d'accompagnement financier avec le département du Val de Marne du parc Watteau

M. le Maire.- Je ne vais pas vous rappeler tout ce qui est contenu dans cette délibération. Cet dossier vient a priori d'assez loin puisque cela fait 10 ans que je négocie avec le département qui voulait céder ce parc en nous le faisant payer. Pourquoi ? Simplement parce que

c'est un parc de centre-ville et le département s'est replié sur les grands parcs départementaux, abandonnant ainsi deux à trois parcs de centre-ville. Le dispositif qui a été mis en place, est très simple. D'abord, le transfert se fait à l'euro symbolique. Depuis 4 ans, j'ai obtenu de la part du Conseil général une remise en état de ce parc. Des toilettes ont été installées. Des jeux pour enfants ont été installés, de nouveaux jeux en tout cas. Les allées ont été refaites. Les plantations d'arbres ont été complétées. Et puis, dans le dispositif, j'ai obtenu pour faire en sorte qu'au plan financier nous soyons dans le cadre d'un biseau sur trois ans, que le département nous verse 290.000 euros sur trois ans, de façon dégressive. Voilà ce qu'il vous est proposé, sachant que la partie haute du parc, celle qui est derrière les barrières, au pied de la sous-préfecture, reste propriété du département dans la mesure où la sous-préfecture, plus ce terrain, appartiennent au département.

Y a-t-il des commentaires ?

M. GILLES.- La question que l'on peut se poser, c'est qu'elle est l'intérêt pour la ville de récupérer ce parc. A terme, cela veut dire que l'on aura quand même des frais de fonctionnement et autres même si à court terme on a une aide en biseau. Quel est l'objectif pour reprendre ce parc en gestion communale ?

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'était exactement la même question.

M. le Maire.- L'objectif est très simple. Le département veut s'en séparer.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) S'il n'y a qu'un acheteur, il suffit que l'on n'achète pas.

(*Rires*)

M. le Maire.- L'entretien d'un parc comme celui-là, peut être plus que light et l'utilisation de ce parc peut être soumise à des conditions particulières. Nous avons des centres de loisirs. Dans ce parc, il y a un théâtre de verdure. C'est un parc dans lequel il nous arrive de faire des manifestations de type paysage et autres opérations de ce type. C'est vraiment un parc de centre-ville. Le parc Watteau n'est ni pire, ni

mieux que le parc Dagobert. Le département nous cède ce parc Watteau à l'euro symbolique. Je pourrais vous donner en comparaison ce que nous coûte en entretien le parc Dagobert. Vous verrez que cela ne grèvera pas beaucoup les finances de la collectivité, sauf que cela nous donnera des possibilités d'animations d'activités et de propositions aux écoles que nous n'avions pas jusqu'à présent. Au même titre que vous avez délibéré pour que nous achetions les deux tiers du terrain Chéron qui lui va être aussi utilisé pour le centre de loisirs et pour le public. Autrement dit, que la Ville possède un certain nombre d'espaces verts sous sa coupe pour les maintenir dans cet état et faire en sorte que ce soit des lieux vraiment de détente et de loisirs, je crois que cela fait partie de nos compétences.

Je vous laisse donner votre avis par le vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW), et 2 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES) dont 2 pouvoirs (Mmes HESLOUIN, MONTCHAMP).

Je vous remercie. Quand vous revenez des bords de Marne par la rue Agnès Sorel, quand vous traverserez le parc Watteau pour regagner la sous-préfecture ou le centre-ville, rappelez-vous que vous avez voté contre l'acquisition de ce parc.

Mme DEBAECKER.- *(hors micro)* Cela ne résout pas le problème.

M. le Maire.- Bien sûr, c'est vrai.

Mme DEBAECKER.- Attendez. Il n'y a qu'un acheteur, c'est la Ville. Elle ne veut pas acheter, cela continue et c'est super.

M. le Maire.- Vous avez raison.

Mme DEBAECKER.- Cela ne change rien.

M. le Maire.- On le laisse sans entretien ?

Mme DEBAECKER.- Le département a des contraintes. Il ne peut le laisser sans entretien. Je vous assure. Il faut nous écouter, on a des idées aussi.

M. le Maire.- Le paysagement d'un parc, c'est important dans un centre-ville.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Et alors ? Cela marche depuis des années ainsi et très bien.

M. le Maire.- Je vois que vous n'y passez pas souvent. Vous auriez vu l'état de ce parc il y a trois ans, vous ne diriez pas la même chose. Si on nous l'a remis en état, c'est bien parce qu'ils y étaient obligés avant de nous le céder à 1 euro.

12/115 - Cession d'une action de la commune à un nouvel actionnaire de la SAIEM

(*M. FONTAINE présente la délibération*)

M. PASTERNAK.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- La question est : comment avez-vous trouvé cet actionnaire ? Y a-t-il eu un appel pour savoir qui était candidat pour prendre une action SAIEM ? Comment cela s'est-t-il fait ?

M. FONTAINE.- Cela a été plutôt difficile de trouver quelqu'un qui veuille bien faire les formalités pour acheter une action à 16 euros, qui ne donne strictement aucun pouvoir bien entendu. C'est purement symbolique. C'est pour respecter la loi. Notre société est possédée à 51 % par la ville et à 49 % par la Caisse des dépôts et consignations, mais il faut trouver quelques actionnaires personnes physiques pour faire le complément. Voilà. Je n'ai pas passé d'appel d'offres. J'ai cherché longtemps effectivement un actionnaire qui veuille bien faire la formalité.

M. GEIB.- Monsieur FONTAINE, vous n'avez pas posé la question, on était prêt à acquérir une action à 16 euros pour faire

partie des actionnaires de la SAIEM. Il n'y avait pas de problème sur le sujet. Je ne comprends pas, vraiment. M. GILLES, moi-même, Mme DEBAECKER on était prêt... Pourquoi vous n'avez pas posé la question ?

M. PASTERNAK.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Je vais passer au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 25 voix pour, dont 6 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW) et 6 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES, GEIB, MASTROJANNI) dont 2 pouvoirs (Mme HESLOUIN, Mme MONTCHAMP).

Je vous remercie.

12/116 - Acquisition de la placette Lazare Ponticelli de la Petite Italie à la SAIEM

12/117 - Protocole transactionnel avec la SAIEM concernant les travaux de la placette de la Petite Italie

(M. FONTAINE présente les deux délibérations)

M. le Maire.- Très bien.

M. GILLES.- J'ai une question connexe. Pourquoi a-t-on trouvé moyen de mettre du goudron sur les beaux pavés jaunes chinois ?

M. le Maire.- Il n'y a jamais eu de goudron sur les beaux pavés jaunes chinois. Ce n'est pas du goudron. C'est un produit qui se retrouve dans les joints et il va partir progressivement, en fonction du roulement des véhicules et du lavage. Si vous étiez passé le jour où ils ont mis une couche noire complète sur toute la surface, vous auriez été encore plus inquiet. Elle a été nettoyée. C'est un produit qui va permettre la tenue des pavés sur le roulement des bus. Mais il va partir.

Mme DEBAECKER.- *(hors micro)* C'est un enrobé.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas un enrobé. C'est une résine qui permet de stabiliser les joints.

Mme DELANNET.- Ce n'est pas une question. Je voulais dire que je passe régulièrement et il y a beaucoup de gens qui sont très satisfaits de cette exécution. Bravo parce que je trouve cela vraiment super joli.

M. le Maire.- En tout cas, les commerçants ne m'ont pas dit de choses désagréables sur le centre-ville à la suite de cet aménagement.

(Il est procédé aux votes)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/118 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements multi accueil collectifs petite enfance Mandarine et Jardin des Lutins

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. GEIB.- Lors de l'examen des offres, j'avais posé une question concernant la raison pour laquelle le choix de Petits chaperons rouges que vous avez fait ? Pourquoi le personnel est-il si peu payé ? Pourquoi y a-t-il une telle différence de salaire avec les autres ? Avec le risque, indépendamment de la rémunération, d'un turn over beaucoup plus important si les gens étaient moins bien payés que dans les autres structures. Avez-vous une réponse là-dessus ?

Mme DELANNET.- Au niveau des salaires, ce sont aussi les frais... Il n'y a pas la même ventilation et c'était au niveau...

M. le Maire.- La présentation a été mal faite. On pouvait donc penser ce que vous dites.

Mme DELANNET.- En fin de compte, la ventilation n'était pas faite de la même façon sur les trois propositions. Les taxes sur

les salaires étaient mises pour les autres. Sur les Petits chaperons rouges, elles étaient mises dans une autre ventilation.

M. le Maire.- Ce n'est pas là-dessus qu'est la différence. Elle est surtout sur le taux d'occupation. Cette société prend des risques avec un taux d'occupation supérieur à celui de Babilou qui pourtant travaillait bien et exploitait le Jardin des lutins. Seulement, c'est un résumé, ce n'est pas que cela la véritable raison, Babilou a grossi, a racheté un certain nombre d'autres sociétés, a des charges de structure nouvelles et plus importantes et bien sûr ne veut pas prendre de risque et reporte sur ses délégataires un certain nombre de frais. L'autre raison, c'est qu'en fait le projet pédagogique des Petits chaperons rouges est particulièrement bien ficelé au titre des différents niveaux.

Mme DELANNET.- Ils ont des charges de structure moins importantes que celles des autres sociétés.

M. le Maire.- Autre point important, c'est d'ailleurs une délibération que vous avez votée il y a maintenant quelques années, il est possible à une société comme celle-là, de verser une somme relative à une part de berceaux qui serait réservée aux entreprises. Les entreprises en question payent leur réservation et nous avons obtenu que les familles qui en bénéficieraient, soient des familles nogentaises. C'est pour les Petits chaperons rouges une source de revenu et surtout permanente. C'est l'équivalent d'une réservation qui leur permet aussi d'avoir des recettes supplémentaires. C'est une recette de 300 000 euros. Aujourd'hui, nous sommes en tant que Ville dans une situation où, après négociation, l'offre qui nous est faite présente un gain de près de 1 900 000 euros par rapport au contrat en cours qui est en train de s'achever. Cela veut dire, globalement, que l'on profite que la mutualisation des deux structures multi accueil et en plus d'un délégataire qui veut vraiment venir sur Nogent. Sur 5 ans, c'est 1,9 million.

M. ARAZI.- Je partage aussi les mêmes inquiétudes que mon collègue M. GEIB. On les a partagées en commission des finances.

M. le Maire.- Non, nous on ne partage pas vos inquiétudes.

M. ARAZI.- Je les ai partagées avec vous en commission des finances.

M. le Maire.- Vous les avez évoquées avec nous.

M. ARAZI.- Si vous préférez, évoquer. Il n'en reste pas moins que, y compris sur ce que vous venez de dire qui est nouveau, qui est un mode aussi qui peut changer le recrutement, qui peut donc faire en sorte que ce choix, si je comprends bien, des entreprises nogentaises qui réservent, cela veut dire aussi que...

M. le Maire.- C'est limité. Ce ne sont pas des entreprises nogentaises.

M. ARAZI.- Des entreprises qui pourraient réserver pour des gens qui habitent Nogent.

M. le Maire.- Pour des employés qui habitent Nogent.

M. ARAZI.- Absolument.

M. le Maire.- Ce sont les entreprises qui vont payer.

M. ARAZI.- C'est bien.

M. le Maire.- Vous avez remarqué. Ce n'est pas trop mal, quand même.

M. ARAZI.- Pour revenir, en ayant parlé un peu, je suis quand même assez surpris que l'on puisse avoir une différence aussi notable. Tout à l'heure, notre collègue M. EYCHENNE dans sa présentation sur la prochaine crèche, disait que c'est une crèche qui allait coûter environ 3 millions d'euros. Il faut, je pense, tenir compte des chiffres pour ramener tout à la baisse. Cela évitera de faire des dépenses pour le futur projet Eiffage.

Sérieusement, cette situation me paraît quand même très tendue et certainement devoir gagner sur le personnel, sur une certaine instabilité du personnel. Je ne voterai donc pas, je m'abstiendrai sur cette décision.

(Brouhaha)

Je vous fais remarquer quand je prends la parole, cela chahute derrière, devant. Enfin, cela ne laisse pas indifférent. Merci.

Mme DELANNET.- Il faut savoir que, pour le personnel, tout le personnel peut être repris par la société des Petits Rouges. S'il le veut, il peut suivre le nouveau délégué. D'accord ?

M. le Maire.- Je ne suis pas passé au vote, encore.

En fait, vous avez remarqué quand même que, dans la présentation qui vous a été proposée, nous avons aussi des outils de contrôle et un suivi du contrat qui est un peu plus pointu que ce que nous avons obtenu de Babilou. C'est important pour nous dans le fonctionnement.

Mme DELANNET.- On a travaillé avec un cabinet. Tout a été étudié. Les questions de M. GEIB ont été soulevées. C'est un choix. C'est vrai que l'on a très bien travaillé avec Babilou. Il n'y a rien à dire. Mais il y a un choix financier qui est vraiment important. On ne peut pas passer outre. Après, c'est vrai que l'on est là pour suivre. On a des coordinatrices petite enfance qui seront sur le terrain. Ce n'est pas quelque chose que l'on lâchera. Pour les familles, l'accueil des jeunes enfants est très important. On sera présent à partir du 1^{er} septembre pour suivre l'évolution de cette société.

M. le Maire.- C'est surprenant. Pourquoi voulaient-ils à tout prix travailler avec la Ville ? Ils nous ont dit que c'était important pour eux, dans leur programme de développement d'être présents sur Nogent. A priori, ils considéraient que l'image de la ville était intéressante.

Il y a quelque chose que vous n'avez pas noté Monsieur ARAZI. C'est que, s'ils n'atteignent pas le taux de fréquentation qu'ils ont annoncé dans leur contrat, ils ont des pénalités. S'ils dépassent ce taux de fréquentation, ils partagent avec la Ville les avantages. Ce qui est complètement différent de la délégation de service public précédente. Il y a vraiment un partenariat jusqu'au bout, avec ce nouveau délégué. De toute façon, tous les ans, vous aurez un rapport sur le fonctionnement. Nous aurons à en reparler.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 8 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN), et 1 abstention (M. ARAZI).

Merci.

12/119 - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

M. DELLMANN.- On va rester, je pense, dans la bonne humeur, puisque l'on va aborder les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal.

Notre collègue M. GILLES a proposé un amendement à la délibération 12/119 présentée au Conseil municipal. Il s'agit, selon lui, d'ajouter un article 49 au règlement intérieur, permettant aux conseillers municipaux de constituer des groupes. Conformément à l'article 22 du même règlement intérieur, le Maire a décidé que cet amendement serait mis en délibération. Bonne idée ! Il est donc mis aux voix avant la question principale. Cette faculté, je vais revenir un peu sur ce que l'on s'est dit dans le cadre de la commission sur le règlement intérieur. En fait, cette faculté de constituer des groupes, en principe, a été conférée à des Conseils municipaux de communes de plus de 100.000 habitants, par l'article L 2121-28 du Code général des collectivités territoriales. Cela permet à ces Conseils municipaux, je ne vais pas m'étendre sur l'article, de faire un certain nombre de choses au plan matériel pour ces groupes. Ces dispositions ne seraient pas applicables à la commune de Nogent qui a un effectif de population plus restreint, néanmoins si cette faculté de constituer des groupes politiques était rendue possible, elle aurait une incidence et c'est sûrement pour cela que M. GILLES a proposé une organisation par groupe, elle aurait une incidence sur la communication des élus du Conseil municipal qui devraient en tenir compte.

Or, à Nogent, comme dans de très nombreuses communes, la communication des élus est organisée en fonction des listes représentées au sein du Conseil municipal. Ce mode opératoire pratiqué depuis longtemps, a été régulièrement reconduit au cours des précédentes mandatures. On a jeté un petit coup d'œil, celles nombreuses

de M. NUNGESSER, celles de Mme DEBAECKER, celles précédentes de M. MARTIN. Cela a toujours été reconduit de la même façon. La réflexion que je reformulerai, c'est que sur le terrain de la démocratie locale, elle a l'avantage de prendre en considération de manière durable l'expression politique de nos concitoyens. Elle est lisible pour les électeurs qui se sont prononcés au moment d'une élection municipale. Ce processus a le mérite de permettre, même à un seul élu d'une liste, de s'exprimer au nom de ses électeurs, ce qui ne serait pas le cas dans le système de groupe que préconise M. GILLES.

Voilà, je ne vois pas trop l'intérêt de mettre en place un système de groupe.

M. GILLES.- Je voudrais quand même expliquer pourquoi j'ai fait cette proposition. Ce que rappelait M. DELLMANN n'a de sens, quand les listes restent cohérentes par rapport à leur positionnement de départ de mandature. Lorsque l'on est élu sur une liste et que l'on continue à défendre les positions de sa liste, c'est tout à fait logique que l'on reste dans un fonctionnement de liste, puisque la liste correspond au groupe. Effectivement, si je prends l'exemple de M. GEIB et de ses collègues, la liste et le groupe, a priori c'est la même chose. En revanche, il y a des cas, et des cas qui ne sont pas des cas fictifs, puisque on les a dans cette salle, de gens qui ont choisi de changer de positionnement. A partir du moment où l'on n'appartient plus à une ligne définie au moment de l'élection, il est tout à fait normal que l'on reconnaisse une nouvelle appartenance. Je n'en veux pas à M. SAJHAU mais quand il est en photo dans une publication qui fait le bilan de la majorité, on voit clairement que M. SAJHAU appartient à l'équipe de la majorité. Il y a des gens qui ont été élus avec la majorité et qui aujourd'hui n'en font plus partie. Il faut que l'on ait quand même une vision claire vis-à-vis des électeurs. L'objectif, c'était la clarté et la transparence vis-à-vis des électeurs. Je reviens quand même à un point. Dans les communes de 100.000 habitants, la notion de groupe est obligatoire. Dans les communes inférieures, c'est facultatif. On peut très bien...

M. DELLMANN.- C'est une possibilité.

M. GILLES.- C'est une possibilité.

M. le Maire.- Il y a une strate supplémentaire à 50.000.

M. GILLES.- Et cette possibilité, le grand avantage que j'y vois, c'est que cela rend les choses claires et transparentes et, vis-à-vis de l'ensemble des électeurs, ils savent très bien qui appartient à la majorité, qui appartient à l'opposition. On ne peut pas être dans une situation de flou artistique avec l'utilisation... Par exemple, quand on voit Nogent avec vous, où sur à peu près toutes les délibérations, on a un partage des voix. On ne sait plus du tout quelle est la position de Nogent avec vous. Le groupe Nogent avec vous aujourd'hui n'a plus de sens.

Mme DEBAECKER.- Non, moi je ne suis pas d'accord du tout...

M. SAJHAU.- Je veux juste répondre quand même. Jusqu'à nouvel ordre...

M. DELLMANN.- C'est bien de laisser Mme DEBAECKER s'exprimer sur le sujet.

M. SAJHAU.- J'ai été nominativement... Mais vas-y.

Mme DEBAECKER.- J'ai réfléchi à ce truc-là, à ce document. D'ailleurs, sur l'exposé des motifs, je ne suis pas d'accord. Déjà, le maintien au sein du Conseil municipal de conseillers ayant changé d'appartenance, je ne suis pas d'accord, cela n'existe pas. La solution déontologique est la démission, pas de problème. On n'est pas d'accord, on démissionne. Mais c'est justement respecter les électeurs que d'être, si on était dans la majorité, on est dans la majorité, si on était dans l'opposition, on est toujours dans l'opposition. Après, on peut avoir des points de vue. On a une liberté d'expression et une liberté de penser. Mais on a été élu par des gens. Je ne suis pas tête de liste. Evidemment, c'est un fantôme que je dois suivre. J'ai un peu de mal. Je ne peux pas le suivre. On ne l'a jamais vu, le fantôme. Il n'est jamais là. On ne sait même plus comment il s'appelle. Je ne me sens pas... En revanche, je me sens liée quand même à un fantôme. Je fais ce que je peux. Je pense que tromper les électeurs, c'est effectivement dire : on va faire des groupes parce que "machin" pense ceci. Ce n'est pas honnête. On s'engage avec les gens, on doit aller jusqu'au bout. J'ai subi la trahison de cinq

personnes dans mon Conseil. M. FONTAINE qui ricane, par exemple. Au lieu de démissionner, il n'était pas d'accord, il est resté. Je trouve que, humainement, moralement, c'est insupportable. Quand on s'engage derrière quelqu'un, on doit le suivre. Si l'on n'est pas d'accord, on démissionne comme disait M. CHEVENEMENT. Vous connaissez mon expérience, vous savez ce que j'ai vécu. Cela peut vous étonner, mais il y a un problème de fidélité et d'honnêteté. J'étais avec M. NUNGESSER, élue. A un moment, je n'étais pas d'accord avec lui. Je suis allée le voir dans son bureau, je lui ai dit : je ne suis pas d'accord avec vous. On a discuté, etc. On peut donner son point de vue parce que l'on ne perd pas son âme, mais on est élu pour les gens derrière quelqu'un, jusqu'au bout. Ou alors on démissionne.

C'est pour être lisible dans la feuille de chou ? Personne ne la lit. Personne ne lit les tribunes, je peux vous le dire. Dans ma société, on a fait des sondages là-dessus. Personne ne lit. Il y a 1 % des gens qui lisent les tribunes. Ne vous embêtez pas, on ne nous lit pas dans la tribune, mais cela n'a aucune importance. Pour les élections, de toute façon, cela va se décider un mois avant. Ne vous embêtez pas.

M. SAJHAU.- Je suis particulièrement fier que M. GILLES soit si touché par mes positions, puisque cela amène une demande de modification du règlement intérieur. Mais jusqu'à nouvel ordre, il ne représente pas Mme MONTCHAMP qui était la tête de liste. Je ne me sens absolument pas inféodé à ses positions. J'ai décidé, en accord avec Mme MONTCHAMP et sur proposition du Maire, de prendre une délégation technique que j'essaie de représenter autant que faire se peut. Demain matin, on sera à EDF par exemple. Après, je prends et je vote en mon âme et conscience. J'appartiens à la ligne de Mme MONTCHAMP. Je n'ai rien d'autre à apporter. Je n'ai pas du tout à suivre les recommandations de M. GILLES.

M. DELLMANN.- Je voulais simplement rappeler à M. GILLES que, sur le guide de la ville 2012, chacun figure sur sa liste d'origine. Je crois que M. SAJHAU a raison, il y a un libre-arbitre de la part de chacun d'entre nous. Nous ne sommes quand même pas des enfants. Il y a des moments où nous faisons le choix de voter dans un sens ou dans un autre. Quant au problème de la liste, on est sur une liste. Malheureusement, on ne peut pas réécrire l'histoire, on doit rester sur cette liste. C'est tout.

M. GILLES.- Je faisais allusion à la brochure de 48 pages sur le bilan de la majorité.

M. le Maire.- Qu'est-ce qui vous gêne ?

M. GILLES.- Ce qui me gêne, c'est de voir que l'on mélange Nogent avec vous avec la majorité.

M. le Maire.- Pas du tout. Au début de ce document, il est dit clairement où est positionné M. SAJHAU, sur une liste précise. S'il a reçu une mission, qu'il l'a acceptée, il l'a rempli mais il n'a pas perdu son âme en s'occupant d'économie d'énergie dans la ville alors qu'il en a les compétences. Lorsqu'au gouvernement, certains sont entrés alors qu'ils n'étaient pas du parti du président de la République, voire du Premier ministre, ils n'ont pas perdu leur âme. D'ailleurs, à la fin de leur mission ils sont repartis là où ils étaient. Ils sont d'ailleurs repartis très vite, ce qui permettait de douter de leur sincérité en matière d'engagement, lorsqu'ils y étaient. C'est une autre affaire.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Oui il faut le dire quand même !

M. le Maire.- Nous nous parlons de temps en temps, Monsieur GILLES, à travers des mails. Quand vous écrivez au Maire pour demander quoi que ce soit, s'il vous plaît, appelez-vous conseiller municipal de la liste Untel. Si vous m'écrivez en tant que Nogent Démocratie, je vous garantis que je n'ai pas à répondre de la même façon. Ce n'est pas pareil.

M. GILLES.- (*hors micro*) Je ne peux pas être d'accord...

M. le Maire.- Vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais c'est ainsi. Si vous écrivez en tant que conseiller municipal, essayez de rester dans le cadre de la liste qui vous a élu.

M. ARAZI.- Deux remarques. La première, c'est que je ne pense pas que ce soit ni à M. DELLMANN, ni à l'exécutif municipal de décider qui est dans la majorité, qui est dans l'opposition. C'est à nous,

en tant qu'élus, de se situer en étant bien évidemment cohérent avec l'historique dans lequel on s'est situé. Pour ce qui me concerne...

M. le Maire.- C'est plus compliqué !

M. ARAZI.- Oui, c'est d'autant plus compliqué que nous étions dans une forme de cohabitation. C'est la fusion de nos listes qui a gagné l'élection municipale.

(Rires)

Mme DEBAECKER.- *(hors micro)* C'est bien connu !

M. ARAZI.- Si, dans une fusion de listes et j'en veux pour...

M. le Maire.- Si vous pouvez y croire encore, et que cela vous fait du bien, continuez. Je ne vais pas vous contredire.

M. ARAZI.- Justement, quand on fait de l'histoire, évitons de la modifier.

M. le Maire.- Vous avez fait combien de voix, Monsieur ARAZI, lors des dernières législatives ?

M. ARAZI.- Cela tombe bien. Je m'en doutais ! Je suis particulièrement...

M. le Maire.- C'est à titre indicatif.

M. ARAZI.- Je suis particulièrement fier de considérer que nous sommes maintenant, sur le plan national et non pas sur le plan local, la septième force politique après les six principales. Notre mouvement aujourd'hui se situe en septième position derrière... devant un certain nombre de mouvements nationaux qui étaient eux-mêmes présents dans l'élection présidentielle. Cela étant, on ferme cette parenthèse, ce n'est pas le sujet.

M. le Maire.- C'était vraiment une parenthèse, vous avez raison.

M. ARAZI.- Vous avez raison, je me doutais que vous auriez grand plaisir à évoquer cette question.

M. le Maire.- Cela me faisait tellement envie.

M. ARAZI.- Franchement, faites-vous envie. Il n'en reste pas moins, et je finis sur ma deuxième remarque, que ce qui se joue au travers... Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec la position de Mme DEBAECKER et ses statistiques. D'ailleurs, il faudrait que vous nous les montriez. Justement, il est très important que les Nogentais à qui l'on donne un certain nombre d'informations, ne se retrouvent pas limiter à votre information et à celle du PS. Dans les différentes forces politiques qui composent...

M. DELLMANN.- Ce n'est pas le sujet.

M. ARAZI.- On est un certain nombre à exprimer des positions.

M. DELLMANN.- C'est la communication des élus, le sujet.

M. le Maire.- Cela n'a rien à voir.

M. ARAZI.- C'est complètement ce qu'il y a à voir. Je n'accepte pas et je sais que beaucoup de Nogentais ne l'acceptent pas, de recevoir un journal qui soit à ce point une voix quasi unique de ce qu'est l'expression de notre collectivité. Il y a des différences, la preuve, elles se font ici en débat ce soir. Elles se relayaient d'ailleurs, ailleurs, plutôt bien, aussi bien sur un certain nombre de sites que dans des médias. Je ne vois pas, je le redis, sur quels motifs vous vous autorisez à positionner les uns et des autres dans les groupes d'origine.

(Brouhaha)

M. ARAZI.- Et ce en faisant appel à des démarches historiques de M. NUNGESSER...

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, ne sortons pas du sujet.

M. ARAZI.- On est aujourd'hui en 2012...

M. le Maire.- Ce n'est pas le sujet.

M. ARAZI.- Si, c'est le sujet.

M. le Maire.- Non, pas du tout.

M. DELLMANN.- D'autres veulent-ils s'exprimer ?

M. le Maire.- Il faut que l'on arrive à sortir de cela.

M. FONTAINE.- Mon nom a été évoqué tout à l'heure par Mme DEBAECKER. Je suis content qu'elle rapporte l'exemple que nous avons connu en 1996 ou 1997. Là, il ne s'agissait pas d'une seule personne s'écartant d'une liste ou éjectée d'une liste. C'était quatre adjoints et deux conseillers délégués qui avaient refusé de participer à la politique suivie par Mme DEBAECKER. C'était six personnes. Nous avons constitué un groupe. Je voulais dire que nous avons réclamé ce que dit M. GILLES c'est-à-dire un groupe, une existence, etc., une participation dans le journal municipal. On nous l'a refusé bien sûr catégoriquement, comme vient de le rappeler Mme DEBAECKER. Cela étant, je considère que ce n'était pas tout à fait illogique, c'est même normal. A partir du moment où l'on a été élu par les Nogentais sur une liste, c'est vrai que la normalité est d'être fidèle à sa liste. Sauf, on a un droit de retrait lorsque, vraiment, la liste et le responsable de la liste ne se comportent pas comme il le faudrait. On est parti, on a fait un groupe d'opposition, clairement, sans bénéficier d'aucune facilité finalement de la part de la municipalité et je considère que ce n'était pas tout à fait anormal.

M. le Maire.- Très bien. Nous allons maintenant passer... Monsieur MASTROJANNI.

M. MASTROJANNI.- La voix de la raison !

(Rires)

Je reviendrai aussi un peu en arrière. Je fais un peu de nostalgie, mais je vais répondre à Mme DEBAECKER. Il faut se rappeler aussi, toujours la précédente mandature, on a eu l'exemple d'un groupe, je suis bien placé pour le savoir, qui s'est scindé. On va dire qu'il a fait l'objet d'une partition. Je me souviens que, à l'époque, il n'y avait aucune objection, vous non plus. Le précédent existe. Cela n'a gêné personne. Ensuite, le droit d'expression dans le bulletin municipal avait été accordé aux deux scissions en quelque sorte. C'est le précédent.

M. le Maire.- Il faudrait me rafraîchir les neurones.

M. MASTROJANNI.- C'était le groupe de gauche tout simplement qui s'est scindé en deux entités, si je puis dire. Cela n'allait pas très loin quantitativement mais...

M. le Maire.- Ah oui, c'est du temps de M. NUNGESSER.

M. MASTROJANNI.- Non, de votre temps.

M. le Maire.- De mon temps ?

M. MASTROJANNI.- Bien sûr, votre premier mandat.

M. le Maire.- Cela ne m'a pas marqué.

M. MASTROJANNI.- Voilà, cela ne vous a pas marqué mais, aujourd'hui, cela vous marque un petit peu plus.

M. le Maire.- Non, pas du tout.

M. MASTROJANNI.- Ca me semble. Pas mon histoire mais celle qui est mise sur la table par M. GILLES. Je vais vous dire...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Pour une fois qu'ils s'entendent !

M. MASTROJANNI.- C'est marrant comme la mémoire à des...

M. DELLMANN.- Je ne crois pas.

M. MASTROJANNI.- J'en suis sûr.

M. DELLMANN.- On regardera dans le journal. Je me souviens que Emile REY avait fait un groupe à lui tout seul.

M. MASTROJANNI.- Ah oui, il y avait même le groupe unique, avec l'adhérent unique. C'était encore autre chose. On a finassé pas mal. C'est pour dire...

M. le Maire.- C'est vrai, je me rappelle, c'était votre amie, Annie LAHMER.

M. MASTROJANNI.- Voilà, la mémoire vous revient.

M. le Maire.- Elle a décidée de vivre toute seule.

M. MASTROJANNI.- Maintenant, j'en parle avec nostalgie, vous le remarquerez. Je veux dire que l'on n'a pas ces états d'âme. On représente... on est le cas emblématique du groupe qui représente la parfaite adéquation entre ce que l'on pense et ce que l'on est.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Bravo !

M. MASTROJANNI.- Vous n'avez pas remarqué de fissure importante.

M. le Maire.- Vous auriez fait une meilleure alliance avec le Front de gauche. Vous seriez un peu plus gênés.

M. MASTROJANNI.- Nous sommes à Nogent !

Pour revenir à la proposition de M. GILLES, je la trouve tout à fait recevable. Il est vrai, on s'en amuse, mais il y a maintenant des

confusions dans la répartition des rôles dans ce Conseil municipal qui, à mon avis, ne s'offusquerait pas d'une remise à plat formelle. De toute façon, cela n'irait pas très loin si c'est simplement pour avoir une ou deux tribunes supplémentaires. Je pense qu'aucun Nogentais ne s'en formaliserait et on s'y habituerait très vite.

C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Maire.- Très bien. Vous avez raison de vous arrêter. Vous étiez en train d'aller un peu trop loin. Il ne faut pas avoir de nostalgie. On se contentera, parce que c'est très facile à appliquer, des listes qui sont dans le guide de la Ville et qui reflètent l'élection de 2008, point à la ligne. Si certains d'entre vous veulent marquer leurs différences au sein du Conseil municipal, voire à l'extérieur, ne vous en privez pas, si certains d'entre vous veulent se rapprocher sur des sujets particuliers, et je comprends pourquoi M. MASTROJANNI va au secours de M. GILLES, vous êtes de temps en temps cohérents sur un certain nombre de sujets, à tel point d'ailleurs, que l'on se demande si M. GILLES est vraiment, au plan politique, encore sur la ligne sur laquelle il a été élu en 2008. Mais c'est une autre affaire et cela ne le regarde que lui.

Je mets donc aux voix la proposition de M. GILLES concernant la modification, l'ajout de cet article qui viserait à créer des groupes.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 27 voix contre, dont 7 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, HESLOUIN), 5 voix pour (MM. ARAZI, GILLES, GEIB, MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP) rejette l'amendement proposé par M. GILLES.

Il y a des solidarités nouvelles quand même. La proposition est donc rejetée.

M. DELLMANN.- On rentre dans le vif du sujet. Il y a certaines modifications du règlement intérieur du Conseil municipal qui sont proposées.

La première modification permet la dématérialisation des convocations. C'est quelque chose qui avait été décidé, demandée

par tout le monde. Tout le monde aura maintenant une convocation par Internet, sauf ceux qui, comme moi ou Michel, continueront à demander à avoir des versions papier. On ne sera peut-être que deux, mais on le demande tout de suite.

M. le Maire.- Concernant la version papier, je vous le dis franchement, je ne voudrais pas que ce soit aussi catégorique que cela. La version papier doit être l'exception. Sinon à quoi cela servirait-il que nous mettions en place un dispositif comme celui que l'on est en train de mettre en place ?

L'information que je tenais à dire aussi, c'est que pour la rentrée de septembre, nous avons commandé un certain nombre de lecteurs, en fait des petits PC, qui permettront de lire un DVD sur lequel vous seront communiqués tous les rapports qui concernent le Conseil municipal qui va être convoqué. Il y aura deux points. Il y aura une adresse avec votre code qui vous permettront d'interroger une banque de données dans laquelle il y aura l'ensemble des documents. En plus, nous vous adresserons un CD à chacun d'entre vous et vous aurez en dotation un mini PC qui vous permettra de lire, y compris au Conseil municipal, les rapports plutôt de vous les envoyer sur papier. Si, de façon exceptionnelle, il est demandé des tirages papier, pourquoi pas, mais je ne voudrais pas, après avoir mis en place tout ce dispositif, qu'un nombre important de conseillers veuillent retourner au papier. Il faut arriver à un moment à basculer dans le système qui, à mon avis, est au plan de l'écologie préférable à la diffusion de tant de papiers.

Mme MUNZER.- J'ai une question. On en a discuté en commission du règlement intérieur. Je vais peut-être prêcher pour ma paroisse, mais peut-être pas que pour la mienne, je ne sais pas. Serait-il possible aussi d'avoir tous les documents en fait sur un serveur, en plus du CD ? J'ai cru comprendre que le CD était obligatoire, c'est-à-dire, qu'il y a un support matériel obligatoire dans les textes. Peut-on l'avoir en plus sur un serveur pour que l'on puisse... ?

M. le Maire.- Il y aura les deux.

Mme MUNZER.- Voilà, pour que l'on puisse avoir nos tablettes personnelles qui sont un peu plus pratiques, si l'on peut les

conserver. C'est le problème du CD. Si l'on a un serveur, un Dropbox ou n'importe quoi...

M. le Maire.- Il y aura les deux.

M. IPPOLITO.- Le support CD va disparaître dans quelque temps.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) La convocation...

M. le Maire.- Pareil, sur papier. Nous vous adressons la convocation avec le CD à l'intérieur. Vous recevrez...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Elle continuera à être sur papier ?

M. le Maire.- C'est cela. Et sur la convocation, vous aurez l'adresse sur laquelle vous pouvez... Le Conseil général fait cela. Je ne lis jamais le CD, je vais directement sur le site, c'est plus simple.

M. DELLMANN.- Ensuite, je ne sais pas, presque personne n'est intéressé à avoir des documents papiers.

M. le Maire.- Je faisais une remarque, on ne modifie pas la proposition.

Mme DEBAECKER.- Je ne comprends pas. M. DELLMANN propose cela et lui-même dit non, je prendrai du papier.

M. DELLMANN.- Je suis un vrai démocrate. Je ne fonctionne pas sur Internet. Je suis incapable de faire fonctionner un ordinateur.

Mme DEBAECKER.- Vous voulez des cours, Monsieur DELLMANN ?

M. DELLMANN.- Non merci. Je les prendrai à partir d'avril 2014. Je me suis inscrit à une session. En tout cas, pour l'instant, j'e vais vous dire franchement les choses. J'ai observé puisque l'on travaille sur Internet, beaucoup de cabinets d'avocats travaillent sur Internet. Tout

le monde, sauf moi. Mais tout le monde a conservé ses documentations papiers et tout le monde travaille avec du papier. A chaque fois qu'il y a un dossier à étudier, les gens ne travaillent pas directement en documentation sur ordinateur. Ils travaillent sur du papier. Tout le monde travaille sur du papier.

Pour en revenir à un sujet qui concerne le Conseil municipal, plus particulièrement l'article 5 a été modifié, celui qui est relatif aux délégations de service public. Il a été ajouté que les documents consultables en mairie peuvent être également transmis par courriel.

L'article 6 a été modifié. C'est celui qui est relatif à la présence du modérateur.

L'article 13 relatif aux communications a été également modifié. Habituellement, une communication ne donnait pas lieu à commentaire ou réponse. Il a été intégré dans le règlement intérieur la possibilité pour chaque conseiller de faire un commentaire d'une durée de 5 minutes, comme celle prévue à l'article 15 pour les questions.

L'article 35 relatif aux questions écrites ou orales des conseillers, a été modifié. Il est précisé que ces questions doivent porter sur une compétence du Conseil municipal.

L'article 36 aussi a été modifié. Ce sont les questions écrites, les demandes de transmissions de documents doivent être réalisées pour les questions écrites, suffisamment tôt pour permettre au Maire de les transmettre.

Il a été fait exactement la même chose pour le 37 qui a été modifié parce que les questions doivent porter sur une compétence du Conseil municipal.

Et la charte de déontologie a été adaptée de façon à ce que les conseillers puissent s'exprimer dans toutes les publications de la commune ainsi que sur le site Internet et pas seulement sur le bulletin municipal.

Voilà. Bien évidemment, s'il y a des questions, on va répondre aux questions.

M. MASTROJANNI.- Cela ne va pas être une question. Cela va être un constat. Je trouve franchement, sur l'histoire des signes dans les tribunes, vraiment...

M. DELLMANN.- Cela a augmenté.

M. MASTROJANNI.- Vous avez, c'est un vous collectif, joué petits bras. Augmenter de 1.700 à 1.800 signes, pour les gens qui sont un peu familiers de ces choses là, 100 signes supplémentaires ce n'est vraiment pas grand-chose. D'autant que l'espace...

M. le Maire.- Vous avez vu ce que peut faire un tweet comme dégât.

M. MASTROJANNI.- Oui.

M. DELLMANN.- C'est 1.700 à 1.800 à 2.000.

M. MASTROJANNI.- Voilà, d'autant que les espaces concédés aux tribunes acceptent largement les 2.000 signes. Détail aggravant, sur les articles à faire sur le site à venir, on acceptera les 2.000 signes. Non, un petit peu de cohérence, montez-les à 2.000 signes et l'affaire sera entendue.

M. le Maire.- Je n'ai pas compris la question.

M. DELLMANN.- Il marchande.

M. MASTROJANNI.- C'est pour la forme.

M. le Maire.- Nous inscrivons 2.000 signes.

M. DELLMANN.- Sur le site.

M. MASTROJANNI.- Pourquoi pas sur le magazine ? C'est arrêté à 1.800 au lieu de monter...

M. DELLMANN.- Mme MUNZER s'est occupée de cela. Elle va répondre à ta question.

Mme MUNZER.- Vous posez cette question à mon avis par rapport à la tolérance qui est pratiquée. Vous savez qu'elle est supérieure à 1.800. C'est pour cela que vous posez la question.

M. MASTROJANNI.- Pourquoi ne pas l'inscrire ?

Mme MUNZER.- Je vais vous l'expliquer.

Tout simplement, parce qu'il y a un des groupes qui ne remplit pas souvent, voire jamais sa tribune. S'il se mettait à un jour à la remplir, il n'y aurait pas la place. On est obligé de respecter légalement cela, parce que c'est exactement la pagination qui est faite ainsi. Maintenant, vous savez parce que, voilà, l'usage fait que, si effectivement l'un des trois groupes ne remplit pas sa tribune ou n'atteint pas les 1.800 signes, on offre les signes 200 restants aux autres.

M. MASTROJANNI.- Je ne me battrais pas là-dessus. C'est vraiment...

Mme MUNZER.- Je vous donne la raison.

M. MASTROJANNI.- ... petits bras, franchement.

M. le Maire.- Nous n'allons pas recommencer les travaux de la commission. Je veux bien que l'on remette tout à plat en Conseil municipal. A quoi servent les commissions ?

Mme MUNZER.- On l'a déjà dit en commission, monsieur le Maire.

M. le Maire.- Justement.

Mme DEBAECKER.- En commission, vous n'avez pas posé la question de savoir si l'on pouvait mettre des photos. Ce serait bien, ce serait un progrès.

Mme MUNZER.- Personne ne l'a posé. On peut la poser à la prochaine commission.

M. le Maire.- C'est une très bonne question.

Mme DEBAECKER.- Je trouve que ce serait bien de mettre une photo. De temps en temps, c'est plus parlant.

Mme MUNZER.- On peut la poser.

Mme DEBAECKER.- Un schéma, une photo.

Mme MUNZER.- On peut poser toutes les questions, mais celle-là n'a pas été abordée.

Mme DEBAECKER.- Tu la notes pour la prochaine.

Mme MUNZER.- Je la note.

M. le Maire.- Je suis assez favorable à la question de Mme DEBAECKER.

M. ARAZI.- On attendait cette commission du règlement intérieur depuis un moment. Je dois dire qu'elle accouche de petites mesurette qui n'ont rien à voir d'ailleurs avec le débat que l'on a eu en commission du règlement. De manière plus importante, on est sur un recul par rapport à quelque chose qui était une avancée de début de mandat, c'est le rôle du modérateur. Il est aujourd'hui totalement en recul. C'est un retour en arrière. Bien évidemment, depuis des semaines, vous ne proposez plus comme modérateur que des gens de la majorité municipale.

M. le Maire.- Pas des gens...

M. ARAZI.- Des élus.

M. le Maire.- La personne qui est en charge du règlement intérieur.

M. ARAZI.- A ce titre, on voit bien que vous essayez, par tous les moyens, d'escamoter le débat en ne permettant ni...

M. le Maire.- Non. Vous avez vu l'heure qu'il est ? Il est plus de minuit. Si cela, c'est escamoter le débat, je veux bien.

M. ARAZI.- Les faits sont têtus.

M. le Maire.- Il n'y a pas que les faits.

Mme DEBAECKER.- Il n'est pas escamoté dans le sens où tu penses. Tu parles tout le temps.

M. ARAZI.- Madame DEBAECKER, je pense que si vous n'avez pas été réélue Maire, il faudrait peut-être que vous essayiez de comprendre pourquoi.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, si vous n'avez pas été élu conseiller général ou député, il faut essayer de comprendre pourquoi. Voilà.

M. ARAZI.- Je vous assure que je vais essayer. Je vous promets une chose, c'est que je vais essayer.

M. le Maire.- Cela prouve que vous êtes tout à fait ouvert, mais il n'empêche que le travail qui a été fait, nous allons le proposer au vote maintenant.

M. DELLMANN.- Je crois surtout que M. ARAZI a oublié que le modérateur est là pour veiller au respect du règlement intérieur. En fait, lors de la commission tu m'as reproché de ne pas assez intervenir quand le Maire te coupe la parole. Je te signale que j'e n'interviens pas non plus en ce qui te concerne quand tu lui coupes la parole.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 7 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW, HESLOUIN), 3 voix contre (MM. ARAZI, GILLES) dont 1 pouvoir (Mme MONTCHAMP) et 2 abstentions (GEIB, MASTROJANNI).

Nous continuons avec ce règlement et nous notons les propositions qui ont été faites. En ce qui concerne les 2.000 signes, nous allons tout faire pour que ce soit possible, y compris sur le magazine. En ce qui concerne l'utilisation d'une photo ou d'un croquis, pourquoi pas ? Cela va peut-être compliquer la vie de ceux qui sont en charge de l'impression, mais nous allons essayer de l'intégrer.

Mme DEBAECKER.- Excusez-moi d'interrompre, si c'est possible. Avez-vous supprimé l'article qui interdisait que l'on utilise l'ordinateur, que vous aviez fait exprès pour moi dans un temps passé ? Vous l'avez supprimé, j'espère ? Ce serait plus cohérent.

M. le Maire.- Cela fait longtemps qu'on l'a supprimé.

Mme DEBAECKER.- Cela fait longtemps ? Je voulais vérifier.

M. le Maire.- J'ai fait exprès de ne pas vous le dire, c'est cela ? Bien sûr, il est supprimé depuis longtemps.

M. MASTROJANNI.- Maintenant, on offre même un portable.

M. le Maire.- On va même vous proposer un portable pour que vous puissiez travailler au Conseil sans la pile de documents que vous avez ici.

12/120 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Si nos collègues ont des questions à poser, ils les posent, mais je vais présenter simplement ces trois rapports. Vous connaissez cela par cœur.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

C'est adopté.

12/121 - Création d'une vacation au sein du service sport jeunesse lors des vacances scolaires de juillet 2012

M. le Maire.- Comme son nom l'indique, c'est donc la création d'une vacation. Par conséquent, une sportive de haut niveau de l'INSEP sera recrutée pour l'animer sous une forme avec un coût global de 900 euros bruts prévus au titre du budget primitif 2012. Y a-t-il des commentaires ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/122 - Approbation d'une convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Ce n'est pas mon "truc", mais il paraît que c'est "vachement bien". Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (Mmes RENOUIL, NATAF, M. NICOLAS, Mme RENOUX, M. PEREIRA, Mme OSSADZOW) et 4 abstentions (Mme DEBAECKER, M. GILLES) dont 2 pouvoirs (Mmes MONTCHAMP, HESLOUIN).

Je vous remercie.

12/123 - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de la restauration collective et de la convention tripartite à passer entre la Ville, la Région Ile de France et le lycée Branly

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Actuellement, nous sommes en train de travailler à une alternative qui devrait pouvoir être mise en œuvre à la rentrée 2013-2014. Les discussions ont lieu avec la Région. Nous avançons.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/124 - Approbation du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires

M. le Maire.- C'est une remise à jour.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/125 - Fixation d'une participation pour une sortie à Chantilly en faveur des seniors nogentais

12/126 - Organisation d'une sortie à Vaux le Vicomte en faveur des seniors nogentais - Semaine bleue 2012

12/127 - Organisation d'une sortie à Reims en faveur des seniors nogentais - Semaine bleue 2012

Mme THOME.- Ce sont trois voyages.

M. le Maire.- Ce sont trois rapports pour des sorties de seniors nogentais. Certains vont à Chantilly, les autres à Vaux le Vicomte et les troisièmes à Reims.

Mme THOME.- A Reims, dans le cadre de la Semaine bleue.

M. GILLES.- Je crois que j'étais intervenu l'année dernière sur le même genre de problème. Cela pose quand même une difficulté. C'est qu'il n'y a pas du tout de tarif social entre guillemets pour ces sorties. C'est un tarif unique. On le fait bien pour les voyages plus longs. On a voté l'autre fois le voyage au Monténégro ou je ne sais plus où. Pourquoi ne fait-on pas une modulation des tarifs pour ce type de sortie ?

Mme THOME.- Monsieur, 10 euros pour un voyage à Chantilly avec un repas, toute une journée, nous n'avons jamais eu de réclamation à ce sujet. Les gens donnent vraiment leurs 10 euros.

M. GILLES.- Que ceux qui veulent y aller, mettent les 10 euros je suis bien d'accord. Mais il y a même des sorties à 20 euros. Je suis sûr que quelques personnes pour qui 20 euros...

M. le Maire.- Dans ce cas-là, Monsieur GILLES, le CCAS intervient pour le faire. C'est identique pour les repas et pour un certain nombre de choses. Il nous est arrivé d'intervenir pour permettre à certains d'y aller, s'ils n'ont vraiment pas les ressources nécessaires pour le faire.

Mme RYNINE.- Cela évite aussi les annulations de dernier moment et que la Ville ou le CCAS prennent aussi en charge.

M. le Maire.- Exactement.

(Il est procédé aux différents votes)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/128 - Reconduction d'une convention avec le CCAS pour la mise en place d'activités sportives destinées aux seniors

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/129 - Approbation de la convention entre la commune et la DDCS pour l'opération Tous en club

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/130 - Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/131 - Annule et remplace la délibération 12/76 sur la modification de la grille tarifaire du conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc et modification du règlement intérieur

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Voilà.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/ 132 - Approbation du rapport annuel du délégataire pour la gestion et l'exploitation du port

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Il a été envoyé et mis en ligne.

M. PASTERNAK.- Le port de Nogent est international.

M. le Maire.- C'est dû au fait que nous avons un délégataire qui a la délégation du port de l'Arsenal. Il y a des échanges entre les deux ports qui permettent cela. Des personnes remontent la Marne pour aller dans le Rhône, etc. Elles vont jusque dans le midi.

M. le Maire.- Très bien.

De toute façon, c'est un « dont acte ».

Merci.

12/133 - Approbation du rapport annuel du délégué pour la gestion et l'exploitation du centre nautique

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Nous avons modifié avec eux un certain nombre de points.

M. ARAZI.- J'avais deux questions. Sur les tableaux de fréquentation, on constate, je ne sais pas si vous les avez, une baisse significative. C'est pondéré parce que l'on avait les mêmes chiffres en 2006 et en 2009. On était plus près des 186 ou 188.000. Et on voit, depuis deux ans, une baisse de 15.000 entrées par an. Cela se traduit dans les comptes puisque, dans le tableau des comptes, on voit que l'entreprise est plutôt très déficitaire d'une année sur l'autre avec 42.000 euros de perte et puis un écart par rapport l'année précédente de 160.000. Je corrèlle cela à divers incidents qui nous ont été relatés ici en Conseil municipal, en particulier on a entendu que cet été, cela avait été particulièrement difficile. Peut-on avoir votre perception sur l'exploitation justement ?

M. le Maire.- D'abord, il n'y a pas qu'une raison à cela. Il y a aussi le climat et la météo. Les plus grosses entrées au centre nautique, c'est l'été, la plage, plus d'ailleurs que la natation. Souvent, les gens vont sur la plage plutôt qu'à la piscine. Cette année, je vous le dis franchement, je ne sais pas comment on terminera. Il y a eu aussi quelques incidents dus au fait que les piscines voisines ont fermé les deux étés derniers. Nous nous sommes retrouvés avec des personnes qui voulaient entrer à la piscine d'une façon qui n'était pas cohérente avec ce que l'on attendait en matière de qualité d'accueil, voire de qualité de fréquentation. Il y a eu quelques vols, quelques risques. Aujourd'hui, les choses sont réglées. Du personnel a été embauché et surtout aussi des systèmes de vidéo et de surveillance et une modification des vestiaires avec une fouille à l'entrée. Maintenant, on est un peu plus équipé pour faire face à ces problèmes. Je peux vous dire que l'on s'est récupéré, suite à des fermetures, Créteil, Fontenay, Champigny et ils venaient s'éclater. Ils ne savaient pas qu'il y avait des règles de vivre en communauté et en collectivité, etc. Aujourd'hui, cela va bien mieux. Si le temps est au rendez-vous, on devrait remonter. Mais c'est vrai que l'on a traversé deux années qui ont été très difficiles. Bien sûr, le délégué n'a pas les recettes qui lui permettent d'avoir un équilibre comme celui qu'il souhaitait. Cela fait partie

de la délégation de service public et des engagements. Il a signé pour cela.

Le document vous l'avez, vous pouvez le consulter.

C'était aussi un « dont acte ».

12/135 - Adoption du nouveau règlement intérieur du Centre nautique

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Nous ne parlons pas des mêmes groupes que tout à l'heure. Vous voyez que des mesures ont été prises et sont traduites dans le règlement intérieur.

S'il n'y a pas de commentaire, on va laisser vivre ce règlement pour voir ce qu'il va donner.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire.- Merci.

12/134 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération - Extension de la compétence cimetièrè

M. EYCHENNE.- C'est pour moi !

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- Voilà.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

12/136 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour la Maison de l'emploi et des Entreprises des bords de Marne (MDEE)

M. le Maire.- Il se trouve que nous avons décidé de désigner Mme FONTAINE pour siéger en lieu et place du Maire. Or, en fait, cette décision avait été prise au sein de l'agglo, mais il fallait la prendre au niveau de la Ville. Au niveau de l'agglo, le délégué de la Communauté d'agglomération à la Maison de l'emploi et des entreprises est M. DEGRASSAT qui est désigné pour cela. Il est vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et du tourisme. Il vous est donc proposé de valider la proposition que j'avais faite à l'agglo de désignation, pour remplacer le Maire à la Maison de l'emploi, de Mme FONTAINE.

Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Personne.

Si vous en êtes d'accord, nous désignons Mme FONTAINE pour participer aux travaux de la Maison de l'emploi et des entreprises.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/137 - Approbation des statuts du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'association des collectivités territoriales de l'est parisien (ACTEP)

(M. DAVID présente la délibération)

M. le Maire.- Cela est expliqué dans le rapport que vous avez.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

12/138 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Avez-vous des commentaires ? Il n'y en a pas.

C'est une information qui vous est donnée.

Question orale

M. le Maire.- Vous avez un commentaire sur les décisions du Maire?

M. ARAZI.- J'ai une question orale à poser.

M. le Maire.- Vous jouez les arrêts de jeux.

M. ARAZI.- Non, il se trouve que les questions orales, on les pose en fin de séance. La séance étant...

M. le Maire.- En général, ne sont-elles pas déposées par écrit les questions orales ?!

(Rires)

M. ARAZI.- Je peux ?

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- Tout d'abord, j'ai signalé que je n'ai pas reçu de réponse à ma question orale concernant la situation du relogement de la famille vivant dans la cave insalubre de l'immeuble de la Trouée. Vous deviez me répondre. Je n'ai pas eu de réponse. C'est un premier point.

Et ma question pour ce Conseil municipal concerne une mère et sa fille de 13 ans vivant depuis 2002 dans un logement d'urgence de la Ville. J'ai essayé d'obtenir depuis plusieurs semaines un rendez-vous auprès de vous, en vous écrivant, pour évoquer la détresse de cette famille que vous allez, que la Ville va expulser et donc mettre à la rue. Il n'existe aucune raison qui puisse vous autoriser au titre de la collectivité d'agir ainsi.

M. le Maire.- C'est vous qui le dites.

M. ARAZI.- Aussi, je demande au Conseil municipal de prendre position ce soir, pour surseoir à cette expulsion qui est prévue à partir du 20 juillet.

M. le Maire.- Le Conseil municipal n'est pas habilité à prendre, ce sont les pouvoirs du Maire, directs.

Par ailleurs, cela fait cinq ans que nous proposons à cette personne des logements sociaux. Elle refuse de s'y rendre. Arrive un moment, cher Monsieur, le logement d'urgence se transforme en logement de sédentaire. Or, nous avons des demandes en logement d'urgence. J'ai menacé entre parenthèses, j'ai menacé d'expulser. Je n'ai pas lancé la procédure d'expulsion. Je comprends que vous soyez très attentif à ce cas, car cette personne a fait votre campagne des législatives et vous n'intervenez auprès de moi que depuis la campagne des législatives. Elle distribuait des tracts sur les marchés. Peut-être lui aviez-vous promis d'intervenir pour régler son problème ? Son problème en fait, il est simple. Qu'elle accepte d'être relogée dans le logement social et elle ne sera pas expulsée. C'est tout. Je ne demande rien d'autre. Avant de vous voir, elle est allée faire des déclarations au Parisien. Il est évident que, quand les gens vont voir le Parisien, après vous faites votre collecte de cas difficiles à traiter pour pouvoir ensuite les accompagner.

M. ARAZI.- Donc, vous prenez un engagement ce soir, à ce qu'elle ne soit pas expulsée.

M. le Maire.- Non, je ne le prends pas devant vous l'engagement. C'est devant elle que je l'ai pris. C'est clair et net. On n'avait pas besoin de votre question orale pour régler un problème comme celui-là. Vous me voyez moi ? Imaginez un seul instant que j'accepte ?

M. ARAZI.- Il suffisait de répondre à un mail.

M. le Maire.- Il faut à un moment donné qu'elle prenne conscience qu'elle est dans un logement, duquel elle doit partir. Ce sont des logements qui sont attribués pour six mois. Cela fait cinq ans qu'elle y est. Je pense que cela suffit.

M. ARAZI.- En tout cas, je vois copie des courriers que vous lui avez adressés qui...

M. le Maire.- ... qui sont clairs. Il faut qu'elle s'en aille.

M. ARAZI.- En tout cas, qui mettent le processus à exécution. Elle a reçu les avis d'huissier.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- Nous verrez puisque...

M. le Maire.- Vous voulez bien l'aider à se loger ? Si vous voulez nous aider, on veut bien.

M. ARAZI.- Nous verrons si les Nogentais apprécieront que vous mettiez une mère et sa fille à la rue.

M. le Maire.- Qui vous a dit que je mettais une mère et sa fille... ?

M. ARAZI.- C'est pour cela que j'aborde la question.

M. le Maire.- Il faut arrêter de donner des leçons.

M. ARAZI.- Attendez Monsieur le Maire, vous en donnez aussi beaucoup.

M. le Maire.- Vous êtes généreux avec les moyens des autres. Soyez généreux une fois par vous-même.

M. le Maire.- Non, vous êtes en charge des moyens de la collectivité. Je vous le rappelle. Je ne suis pas en train de parler...

M. le Maire.- Soyez généreux par vous-même.

M. ARAZI.- Vous avez une responsabilité.

M. le Maire.- Totale et je l'assume.

M. ARAZI.- Nous verrons et nous veillerons à ce que cette dame et sa fille ne soient pas mises à la rue le 20 juillet, comme vous l'avez écrit.

M. le Maire.- J'assume mes responsabilités Monsieur ARAZI. Quand vous venez vous plaindre parce qu'une famille n'a pas été relogée en HLM à la suite des événements que nous avons connus, événements tragiques, cette famille avait demandé à être relogée, non seulement nous avons fait les démarches pour qu'elle soit relogée, la Ville a pris en charge les obsèques, la Ville a accompagné cette famille. J'attends toujours un merci, mais pas au titre de M. MARTIN, au titre de la Ville. C'est une employée de la Ville qui a son emploi et que l'on conserve malgré toutes les difficultés qu'elle a traversées. Le jour où j'ai voulu la reloger, la commission d'attribution a répondu non. Elle avait 8.000 euros de retard de loyer. Au lieu d'utiliser l'argent dont elle disposait pour payer les retards de loyer, elle l'a utilisé à autre chose. Je ne peux pas reloger des gens quand ils se comportent de cette façon et quand ils vont se plaindre à vous, au Parisien, à un certain nombre de "trucs", en disant : regardez les méchancetés que l'on nous fait. Elle sera relogée dans le cadre de la réhabilitation de la rue Odile Laurent et, grâce à cet artifice, on ne lui reprochera pas d'avoir un retard de loyer, mais il faut qu'elle attende.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Elle a de la chance !

M. le Maire.- Que l'on arrête. Beaucoup de personnes attendent aujourd'hui un logement et aimeraient bien se retrouver dans une situation pareille. Il faut toujours s'assumer et prendre ses propres responsabilités et surtout se prendre en charge. Arrive un moment où il faut peut-être que la collectivité rappelle ce que chacun doit

faire pour améliorer la vie. Etre à la charge des autres tout le temps, arrive un moment où trop, c'est trop.

Sur ce, je lève la séance et je vous remercie de votre attention. Bonnes vacances à tous.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 0h02

**Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne**